

C'est le devoir du gouvernement Borden d'aller devant le peuple

DANS UN DISCOURS D'UNE BELLE ENVOLEE, L'HON. M. LEMIEUX SE PRONONCE CONTRE LA PROLONGATION DU TERME DU PARLEMENT ET IL PREND LA DEFENSE DE SES COMPATRIOTES CANADIENS-FRANÇAIS

L'HON. M. MARCIL CONTINUE LE PROCES DE L'ADMINISTRATION ACTUELLE ET DENONCE LA FAÇON DONT ELLE S'EST PRISE POUR INSTITUER LE SERVICE NATIONAL ET POUR FAIRE LE RECRUTEMENT

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE QU'IL ACCEPTE L'OFFRE DE SIR WILFRID LAURIER ET IL ASSISTERA À LA CONFERENCE IMPERIALE
LE PARLEMENT SERA AJOURNE

(TRIBUNE DE LA PRESSE)

Ottawa, 25 — L'attention soutenue avec laquelle la Chambre des Communes a écouté les discours des Honorables Rodolphe Lemieux et Charles Marcil, cet après-midi, lors de la reprise du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, nous permet d'espérer que certains esprits qui étaient fermés sur la loyauté et la générosité de la race canadienne-française se soient ouverts et aient appris à mieux apprécier les sentiments et l'idéal du peuple de la province de Québec. Certains préjugés ont dû disparaître de toute nécessité, pendant que se faisait la lumière sur les agissements des pseudo-nationalistes de 1911, aujourd'hui ministres dans le cabinet Borden. Il en résultera que la défaite de M. Sévigny ne manquera pas d'être diversement appréciée par les représentants toriens de la Chambre qui tous se seraient concertés pour crier davantage à la déloyauté du parti libéral.

Comme nous l'annonçons plus bas, le premier ministre accepte l'offre d'ajournement de Sir Wilfrid Laurier, afin de permettre d'assister à la conférence impériale qui sera tenue de toute urgence, a-t-il annoncé. Les séances de la Chambre seraient donc ajournées sous peu, pour être reprises après Pâques, vers la fin d'avril. D'ici là, des crédits de guerre et d'autres crédits nécessaires à l'administration de la chose publique pendant une période de trois mois seront votés du consentement de l'opposition.

À l'ouverture de la séance de la Chambre, cet après-midi, le premier ministre, Sir Robert Borden, annonça que le gouvernement était prêt à accepter la proposition d'ajournement faite par le chef de l'Opposition. Il proposa que les subsides soient votés pour trois mois, soit jusqu'à la fin de juin et que les crédits de guerre soient votés en entier.

Le premier ministre annonça aussi qu'il faudra voter un bill d'emprunt pour permettre au Ministère des Finances de payer les achats ordinaires du Dominion. M. Borden suggéra en outre que le bill des chemins de fer dont la révision a été commencée par un comité conjoint des deux chambres en 1911, soit passé en deuxième lecture et référé à un comité similaire.

Sir Wilfrid Laurier donna son assentiment aux propositions du premier ministre.

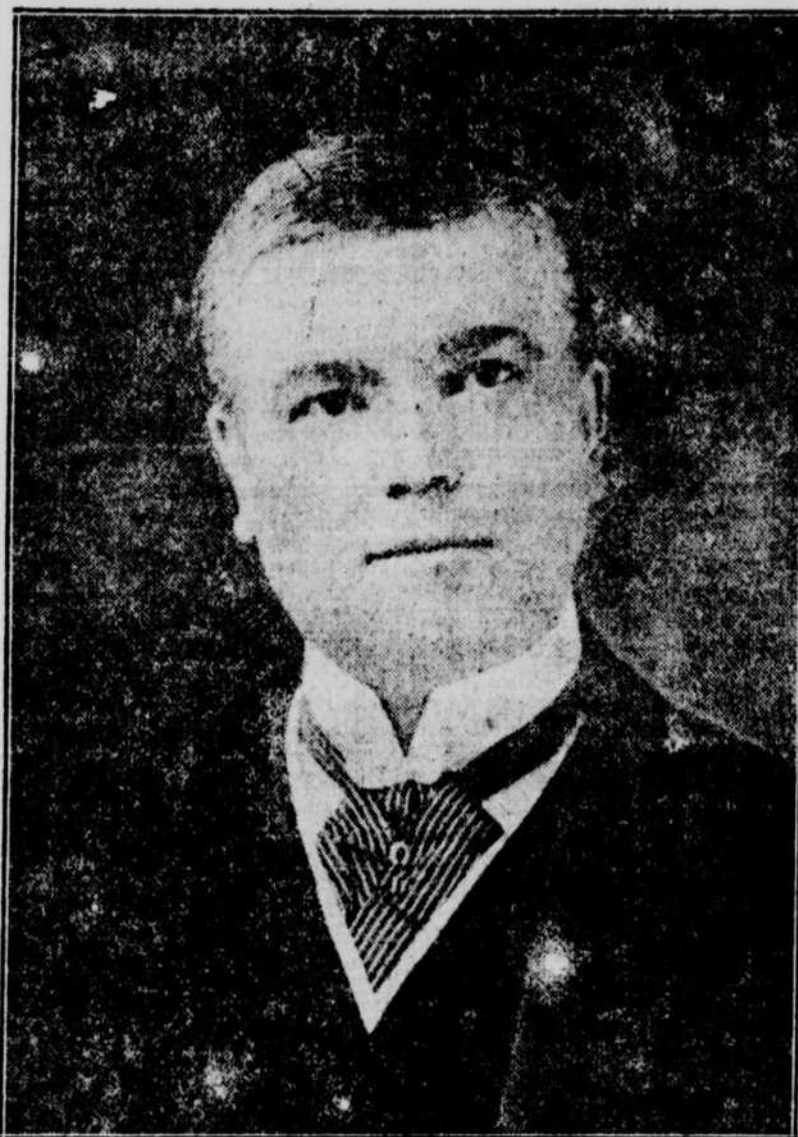
Le premier ministre déclara qu'il avait reçu un autre câblogramme de Londres, faisant remarquer au gouvernement canadien l'urgence de la tenue du conseil de guerre. M. Borden attend d'ici quelques jours un autre message qui le mettra en mesure d'annoncer à la Chambre la date de son départ et de fixer la date et la longueur de l'ajournement du Parlement.

L'HONORABLE CHARLES MARCIL, a terminé cet après-midi le remarquable discours interrompu, hier soir, par l'ajournement de la Chambre. C'est sans contredit le plus intéressant qui ait été prononcé depuis le début de la session, si l'on en excepte celui de Sir Wilfrid Laurier, en même temps que le plus agréable à écouter. La tournure française de son esprit et la gentillesse de ses procédés oratoires contrastèrent singulièrement avec la rudesse et parfois l'indélicatesse anglo-saxonne des orateurs qui l'ont précédé. M. Marcil a tout à fait le type à la figure glabre et aux traits bien accentués, quoique délicats, de ces orateurs classiques des anciens parlements d'Angleterre ou de France, dont certaines toiles nous ont conservé la ressemblance. L'attention soutenue avec laquelle la Chambre, plus nombreuse que de coutume, l'a écouté, pendant une heure et demie, témoigne largement de l'agrément de sa parole.

Comme il l'a déclaré en terminant, l'objet principal de son discours fut de mettre en vraie lumière la province de Québec. Les sentiments et les idéals de sa population canadienne-française et son indéfectible loyauté à la Couronne Britannique. Il y réussit pleinement et ses rappels d'histoire du Canada ont dû, à moins qu'ils ne soient désespérément fermés à toute compréhension par la force du préjugé, édifier les esprits orangistes, sur l'authenticité et la véracité des accusations portées contre nous dans les journaux genre, "Sentinel" et "Toronto News".

"Dans les temps difficiles ou nous vivons", reprend M. Marcil, pour faire suite à ses remarques d'hier, "est-il plus bel exemple de désintéressement et de patriotisme que celui qu'a donné le parti libéral? Tandis que le Premier Ministre lançait le pays dans le tourbillon de la guerre sans consulter le peuple, sans même consulter le chef de l'Opposition, sir W. Laurier ne songea pas à s'en offenser, parce qu'il avait compris que la cause de l'Angleterre était aussi la cause du Canada."

On a reproché à la province de Québec d'être déloyale, je puis dire que tous mes compatriotes ont ratifié l'attitude du chef du parti libéral. Le député de Bonaventure rappelle ensuite certains faits de l'histoire du Canada qui constituent la réponse directe aux élocutions des deux députés de Brantford et de Simcoe qu'on a pu lire dans le "Canada". On peut être bien impérialiste sans cependant être obligé de croire que ce soit un danger pour un pays de contenir plusieurs nationalités différentes, comme l'a fait remarquer, hier, M. Cockshutt, en disant qu'il a actuellement 57 nationalités au Canada. L'Angleterre se glorifie aujourd'hui de ce que l'Empire Britannique sur lequel le soleil ne se couche jamais et qui compte plus de 400,000,000 de sujets se



L'HONORABLE M. LEMIEUX, qui s'est déclaré hier contre la prolongation du parlement.

compose d'un peu près toutes les nationalités existantes. Ne sont-ce pas les Canadiens-français, qui, en 1774, en 1812 et à d'autres périodes de rébellion anglaise ont conservé le Canada à l'Angleterre?

M. Marcil explique ensuite pourquoi le recrutement n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait dans la province de Québec. "Ce n'est pas avec des injures qu'on peut s'attendre à obtenir des soldats d'un peuple aussi fier que l'est celui de ma province" dit-il. "Ce n'est pas en y envoyant des agents de recrutement comme les trois ministres : Blondin, Patenaude et Sévigny, dont aucun d'entre eux ne pouvait posséder la confiance du peuple après avoir trahi toutes leurs promesses, qu'on pouvait obtenir des résultats pratiques."

"Le peuple de Québec s'est demandé avec raison s'il fallait ajouter foi à leurs appels, car, étaient-ils sincères en 1911, lorsqu'ils déclamaient contre toute participation du Canada aux guerres de l'Empire ou le sont-ils maintenant qu'ils ont adopté une politique toute contraire et qu'ils ont renié tous leurs principes. Remarquons qu'il ne se se trouve pas dans la Chambre un seul député conservateur de la province de Québec, l'orateur émet l'hypothèse qu'ils sont probablement tous dans Dorchester. (Rires). C'est dommage, car le récit qu'il va faire des volte-face des pseudo-nationalistes et des débuts du mouvement nationaliste lui-même, les intéresseraient grandement. Ils auront toujours la consolation de recourir au "Hansard".

Le second de l'adresse en réponse au discours du trône est la première victime de M. Marcil. C'est en effet M. Descauries, député de Jacques-Cartier, qui présida la première assemblée qui donna naissance au nationalisme pendant que d'autres, comme M. Patenaude, aujourd'hui des tories du plus beau bleu, y allaient de leur enthousiasme et de leurs prédictions d'avenir pour le nouveau parti.

"Et pourquoi, se demande M. Marcil, la province de Québec n'a-t-elle donné une majorité si considérable au gouvernement Gouin, tandis que l'Opposition conservatrice ayant à sa tête, M. Cousineau, y laissait la peau et ses os. C'est que la province de Québec est fatiguée, écoeurée de la politique tory partout où elle domine. Un seul homme, de tous ces pseudo-nationalistes élus en 1911, a donné des preuves de la sincérité de ses convictions, c'est l'honorable F.-D. Monk."

L'orateur raconte ensuite les débuts du ministère Borden, de l'alliance des nationalistes et des conservateurs. Le premier qu'on ait appelé à siéger dans le conseil des ministres, ce fut M. Armand Lavergne. Il refusa et offrit le portefeuille de ministre à M. L. P. Pelletier, qui comme M. Descauries, l'ancien ministre des Postes, fut un caméléon politique.

"Et le premier Ministre peut-il affirmer qu'il n'a jamais offert un portefeuille à M. Bourassa", questionne M. Marcil. Voilà un point sur lequel la lumière n'a jamais été faite. Il conclut, avant de

(A suivre à la page 7)

LES FINANCES DE LA BANQUE DE FRANCE

LES AUDITEURS PRESENTENT, HIER, A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES, UN RAPPORT DES PLUS RECONFORTANTS. — L'ARGENT PRETE A LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Paris, 25 — Un communiqué des transactions de la Banque de France pour l'année 1916, soumis à l'assemblée annuelle des actionnaires, aujourd'hui, indique la vente de l'or à la Banque d'Angleterre, suivant l'entente entre les gouvernements anglais et français, pour la somme de 181,000,000 de francs et des prêts à la Banque d'Angleterre qui sont payables après la guerre figurant dans la balance sous le titre "Or à l'étranger", y compris aussi des dépôts libres en Russie et aux Etats-Unis.

"Ces opérations", dit le rapport, "ont procuré de plus grands crédits pour la France en Angleterre que le montant de métal envoyé. A la dernière audition, les sommes de 5,082,000,000 de francs en or et 3,480,000,000 étaient dans le trésor et 1,592,000,000 à l'étranger."

Les avances temporaires de la Banque à l'Etat se chiffrent à 7,400,000,000 de francs; la circulation des billets de banque 16,680,000,000.

LE PARLEMENT DE LA SASKATCHEWAN

IL A ETE OUVERT HIER, AVEC ECLAT. — LE DEBAT SUR L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE COMMENCERA LUNDI.

Regina, Sask., 25. — L'ouverture du parlement a eu lieu aujourd'hui, et l'on dit que c'est la plus brillante que l'on a vue depuis des années. Le nouvel orateur est M. Mitchell.

Le premier ministre Martin a annoncé que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône sera commencé lundi prochain.

La Chambre exprime son regret, dans le discours du trône, pour la démission de l'ancien premier ministre, l'honorable Walter Scott, et elle espère le voir bientôt rétabli afin de prendre une part active dans les intérêts de la province.

Le débat, qui fut très court, porta sur diverses questions dont aucune très importante.

SUR LE FRONT FRANÇAIS

L'ARTILLERIE FRANCAISE FAIT DE GRANDS RAVAGES AUX TRANCHEES ALLEMANDES

Paris, 25. — Le communiqué officiel publié ce soir dit :

"Notre feu d'artillerie a entretenu une feu destructeur contre les organisations et batteries allemandes dans la région de Bures, au nord-est de Lunéville et à Hartmannswillerkopf. Le duel d'artillerie a été assez actif dans la haute Alsace. Il n'y a rien d'important à rapporter sur le reste du front."

"Il y a eu une vive canonnade rétrograde sur tout le front belge. Dans la région de Stranstraete, il y a eu de violents bombardements."

LA SITUATION DE LA SUISSE

Berne, 25. — La crise du charbon, survenue à la suite de la décision de l'Allemagne d'abroger la convention relative aux importations, s'aggrave de jour en jour en Suisse.

Le gouvernement a décidé de faire le recensement de tous les stocks de combustible; toute dissimulation sera punie de prison et d'une amende de 20,000 francs.

Le conseil fédéral a autorisé les usines à gaz à fixer la quantité de gaz que chaque consommateur pourra brûler journellement.

Le commerce du fer et de l'acier sera dorénavant sous le contrôle du gouvernement.

Saint-Gall, 25. — D'après des renseignements de source autorisée, l'expédition de marchandises suisses à certaines compagnies hollandaises a été interdite, à la suite de la découverte d'une quantité de faux certificats utilisés pour expédier en Amérique des marchandises allemandes. On s'est aperçu que la signature d'un consul britannique en Hollande avait été falsifiée en plusieurs occasions.

Plusieurs arrestations ont déjà été opérées. On espère que l'interdiction dont il est parlé ci-dessus, et qui affecte sérieusement le commerce suisse, sera retirée dans peu de temps.

"Nous servons de manière à plaire!"

La dernière fin de semaine
de nos réductions de janvier

Pendant laquelle nous donnons des escomptes extraordinaires dans les lignes suivantes d'articles pour hommes:

PARDESSUS, — COMPLETS, — CHEMISES, — CRAVATES
FOULARDS, — PYJAMAS.

Magasins de vêtements.

FASHION-CRAFT

MAX BEAUVAIS LIMITED. A. A. ROY.
228 rue St-Jacques. 460 St-Catherine Est.
Magasin de la partie Ouest 463 St-Catherine Ouest.

LA CONFERENCE DES DOMINIONS TRAITERA DES QUESTIONS GENERALES AFFECTANT LA CONDUITE DE LA GUERRE

M. LLOYD-GEORGE FAIT D'INTERESSANTES DECLARATIONS HIER AU SUJET DES QUESTIONS QUI SERONT ETUDIEES PAR LA PROCHAINE CONFERENCE DU CONSEIL DE GUERRE. — LE PREMIER DEVOIR C'EST DE GAGNER LA GUERRE

LES PROBLEMES D'APRES-GUERRE
LE PREMIER MINISTRE ANGLAIS DIT QU'IL EST TROP TOT POUR LES DISCUTER. QUE TOUTE L'ENERGIE ET LES EFFORTS DOIVENT SE TENDRE VERS LA DESTRUCTION DU MILITARISME ALLEMAND

Londres, 25. — Le correspondant, à nous ne pouvons hésiter, parce que nous brisons les précédents. L'empire s'est jeté cœur et âme dans cette guerre, et nous manquons à nos devoirs si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour que les leaders de l'empire se rencontrent une fois de temps à autre. Vous ne supposez pas que nous pensions que les nations d'outre-mer peuvent lever et mettre en campagne des armées contenant une proportion énorme de leur meilleur matériel humain et qu'elles ne voudront rien dire du tout sur l'usage qu'elles en feront. Cela nous semble être une proposition impossible. C'est pourquoi l'un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de demander aux premiers ministres d'outre-mer de venir ici, non pas à une conférence impériale formelle, mais de siéger dans l'exécutif du cabinet de l'Empire. Voilà pourquoi nous avons demandé un représentant des Indes, qui ont rendu un grand service à notre cause commune.

"Cela veut dire que la conférence doit avoir lieu le plus tôt possible," demande le correspondant.

"Certainement," répond M. Lloyd-George. "La guerre n'est pas encore gagnée et nous voulons concentrer nos efforts de manière à ce que nous ayons le maximum de notre force au moment critique. De plus, nous voulons que dans la dernière phase de la guerre, l'empire britannique présente un front uni. Jusqu'à présent, le gouvernement anglais a porté, presque seul, la responsabilité de la conduite de la guerre. Il veut maintenant que dans ses mesures pour la poursuite de la guerre jusqu'à son triomphe et que dans ses négociations de paix, il suive une politique qui aura l'assentiment des représentants de tout l'Empire, siégeant ensemble dans un conseil plénier."

"Et pour ce qui concerne l'après-guerre?" demande-t-on.

"Si vous voulez parler de la constitution constitutionnelle, je ne puis répondre qu'il est trop tôt pour parler de l'après-guerre," répond le premier ministre. "Mais je peux dire ceci: les choses ne peuvent être après la guerre ce qu'elles étaient avant. Cinq démocraties, toutes faisant partie d'un seul empire, ne peuvent répondre leur sang et leur trésor, avec un héroïsme et un désintéressement quant au coût qui ont été au-dessus de tout éloge, sans laisser des souvenirs d'une camaraderie et d'une confraternité d'héroïsme qui ne mourront jamais. Je suis certain de cela. Les peuples de l'Empire auront trouvé une union dans la guerre comme jamais il n'en a existé avant — une union non seulement pour l'histoire mais pour l'action. Quel changement cela voudra signifier dans l'organisation impériale? Je n'ose pas le prédire. Il est certain cependant que cela apportera un changement. Je crois que tous les hommes d'Etat du vieux monde et des dominions qui ont parlé à propos de cela, sont unanimes sur ce point. Dans tous les cas, le prochain conseil de guerre ne peut traiter ces problèmes fondamentaux d'après-guerre mais il peut apporter quelque éclaircissement quant à leur forme."

"Alors vous êtes confiant dans l'après-guerre?"

"Non certainement," répond le premier ministre, "mais en ces jours."

(A suivre à la page 7)

**Il faut entretenir la vigueur
du corps pour conserver
celle de l'esprit.**
VAUVENARGUES.

LE corps est l'instrument de
l'esprit; il doit toujours être
en bon état.
De PAUCHET.

(Par le Glaneur)

disqualifications serait d'organiser
une ligue de semi-professionnels.

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la deuxième page)

LOISEAU EN ANGLETERRE

CE BOXEUR CANADIEN-FRANCAIS VIENT DE VAINCRE L'EX-CHAMPION SYMONS.

On nous écrit de Falmouth, Angleterre, la lettre suivante:
M. E. C. St-Père,
Rédacteur du sport au "Canada".

J'ai le plaisir de vous annoncer la victoire remportée récemment par Kid Loiseau, champion des poids-coq du Canada sur l'ancien champion du monde des poids-mouches Young Symons. Cette rencontre a eu lieu récemment à Plymouth, Angleterre. Loiseau porte actuellement le titre de French-Canadian Terror en Angleterre. Il se rencontrera le 24 mai prochain à Paris avec le boxeur français Charles Ledoux. Loiseau est un ancien médaillé et veuillez bien le rappeler au souvenir de ses amis.

Votre dévoué,
C. LABRECQUE,
Gérant de Kid Loiseau.

LE PROTÉGÉ DU NATIONAL

Le club de hockey National se propose de batailler pour que le protégé enregistré lors de la joute de lundi dernier soit mené à bonne fin. L'arbitre Marshall de son côté prétend que les règlements de la ligue lui permettent de renverser la décision d'un juge des buts, comme la chose est arrivée lorsque Solomon Bellerose refusa de lever la main. Le tout semble reposer sur une question de règlements. Solomon est plus ferme que jamais à prétendre que la rondelle "n'était pas dans".

LE VOYAGE DE "GRANT HUGH"

Le voyage récent de M. Grant Hugh Browne à Montréal n'a pas été fait uniquement dans le but de régler certaines questions intéressant les courses. Il avertit que "Grant Hugh" est venu chez nous pour décider quelques-uns de ses amis de la haute finance à se joindre à lui dans son projet d'organisation d'un grand club sportif à Gotham. M. Browne entend pousser son projet à bout et de doter New-York de son "American National Sporting Club".

FRANKIE FLEMING SE PREPARE

C'est qui se demandent si Frankie Fleming a abandonné la boxe seront heureux d'apprendre qu'il s'entraîne activement à New-York pour sa rencontre avec Ray River qui doit avoir lieu au Parc Sohmer le 2 février prochain. Frankie écrit qu'il sera en forme superbe pour cette rencontre, car il entend ne pas rester inactif en attendant la prochaine saison de courses.

MEETING DE LA NOUVEAU-ORLEANS

Nouvelle-Orléans, 25. — Voici les résultats des courses d'aujourd'hui:
1ère Course — 5 furlongs:
1. Madelyn C., 112, Buxton, 6 A 1, 2 A 1.
2. Sunday, 104, Lyke, 4 A 5, 1 A 3.
3. Water Wabe, 109, Robinson, 1 A 5.
Temps: 29. — Tanager, Mary Henphong aussi couru.
2ème Course — 6 furlongs:
1. Superintendent, 115, W. Robinson, 2 A 1.
2. Stilly Night, 115, Lyke, 8 A 5, 4 A 4.
3. Manlio, 115, Robinson, 2 A 5.
Temps: 1:23.45. — Wap, Baxaban, 111, Savin, Evance, First Wind, Maxian, 3. Myala aussi couru.
3ème Course — 6 furlongs:
1. Anxiety, 115, McInerney, 3 A 5, 1 A 4.
2. Running Queen, 110, Murphy, 4 A 6, 2 A 5.
3. Irrawaddy, 110, Williams, au pair.
Temps: 1:21. — Primary, Emma's Charm, Smuggler, Clédere ont aussi couru.
4ème Course — 6 furlongs:
1. Mars Cassidy, 106, Hanover, 2 A 1.
2. Opportunity, 96, Hoag, 5 A 1, 8 A 5.
3. Col. Vennie, 114, Robinson.
Temps: 1:19.45. — Indian Chant, Bars and Stars, Haubert ont aussi couru.
5ème Course — 1 mile:
1. Diamond, 93, Jeffcott, 11 A 5, 7 A 4.
2. Laureville, 101, Murphy, 5 A 2, au pair.
3. Wavaw, 96, McAttee, 1 A 3.
Temps: 1:49.15. — Woodward, Recluse, Thornwood ont aussi couru.Voici la liste des inscrits dans les courses de vendredi à la Nouvelle-Orléans:
1ère Course — Chevaux de deux ans, à réclamer, 5 furlongs: Bracelet 114; Orny 114; Water Wave 108; Vanessa Welles 114; xThinker 109; xAnna J. 103.
2ème Course — Chevaux de trois ans, à réclamer, 5 furlongs: Water Dun 104; xPausus 100; Dan 107; Rhymor 104; xHasty 100; xMick 100.
3ème Course — Chevaux de trois ans, à réclamer, 5 furlongs: xTatin 112; xBlue 109; xBlue 109; xFergus 110; Dr Prather 110; xTat 105.
4ème Course — Chevaux de quatre ans, à réclamer, 6 furlongs: Tale Healer 114; xFlectable 113; xAlex 105; xGels 105; xEde 110; xBrie 107; xSaxony 110.
5ème Course — Chevaux de trois ans et plus, à réclamer, 6 furlongs: Dugreay 110; xHigh Horse 111; Luke Mae 110; Mayne W. 106; xMargery 98; Milton Campbell 111; Jabot 110; xKittie 110; Miss Shot 93.
6ème Course — Chevaux de trois ans et plus, à réclamer, 6 furlongs: xChad Buford 111; xLethia 106; Class A. 96; xPetus 106; Best Bib and Tucker 100; xFootie 96.
xReclamation des novices.
Temps clair; piste lourde.

COURS DU SOIR DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYÉS DE MAGASIN

Cours de conversation anglaise, comptabilité et langue française données gratuitement, le mercredi soir, à 7.30 p.m., chambre No 3, Monument National.
Nouveaux procédés d'enseignement sous la direction d'un professeur de grande compétence. Méthode facile et agréable.
Toutes les dames et demoiselles sont cordialement invitées à y assister.

FERA-T-ON DISPARAITRE LES CAUSES DU CONFLIT?

LES EVEQUES D'ONTARIO, DIT-ON, DEMANDERAIENT AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LE REGLEMENT XVII.

Ottawa, 25. — La réunion des évêques de l'Ontario se continue aujourd'hui à l'archevêché d'Ottawa. Aujourd'hui comme hier les séances sont absolument secrètes et seuls les évêques sont admis dans la salle de délibérations. Il est certain cependant que la question bilingue, qui agite la province et le pays depuis quelques années, a fait le sujet d'une étude spéciale. On apprend de source non officielle que les vénérables prêtres auraient l'intention de travailler à s'entendre sur certaines modifications que l'on demanderait au gouvernement de faire au fameux règlement XVII. On apprend même que Mgr. McNeil, archevêque de Toronto, proposerait de corriger ce règlement de manière à faire disparaître le terrible "Hitherto" et à laisser le français comme langue de communication pour les quatre premières formes.

Les catholiques de langue française comme ceux de langue anglaise de la province, croient fermement que cette réunion auguste aura pour bon effet de faire disparaître les causes de conflit entre les deux éléments.

LA FRANCE EST EN PROIE A UN TRES DUR HIVER

ON SIGNE PLUSIEURS MORTS PAR SUITE DU FROID ET LA SOUFFRANCE DES PAUVRES EST GRANDE.

Paris, 25. — La France est aux prises avec l'hiver le plus rigoureux qu'elle ait vu depuis nombre d'années. Aujourd'hui, le thermomètre marque 17 degrés Fahrenheit à Paris et même dans le midi, comme à Bordeaux et Marseille, le froid est relativement grand. On signale plusieurs cas de mort par suite du froid et les souffrances des pauvres gens à Paris sont encore augmentées par la rareté du charbon.

M. Herriot, ministre des Subsidences, a pris des mesures énergiques pour remédier autant que possible à cette situation, d'accord avec les autorités municipales. Il a décidé de vendre immédiatement au public une grande quantité de la réserve de combustible et a prêté une grande quantité de camion-automobiles de l'armée pour faciliter le transport du charbon chez les petits débiteurs.

Le froid a fait littéralement sortir les loups des bois et l'on dit qu'on a vu des ours ravager des campagnes jusque près de la vallée de la Loire.

LA MOBILISATION DES RICHESSES

C'EST CE QUE RECLAME LE PARTI OUVRIER ANGLAIS — IMMENSE DETTE.

Manchester, Angleterre, 25. — Une résolution adoptée unanimement aujourd'hui, à la réunion annuelle du parti ouvrier, demande la mobilisation immédiate des richesses accumulées pour alléger le fardeau financier résultant de la guerre. Elle réclame l'imposition d'impôts de pas moins de 15 schellings par livre sur les revenus non gagnés, de taxes directes sur les terres, et la nationalisation du système des banques.

En présentant la motion, M. Ramsay MacDonald, député ouvrier du comté de Leicester, a dit qu'après le conflit le pays aura une dette de 4 milliards de livres et des charges annuelles de plus de 200 millions de livres.

Les délégués ouvriers ont mis au rancart une motion proposant la convocation d'un congrès international de socialistes, simultanément à la conférence fédérale. L'adoption de cette motion a été refusée à la majorité de 11 contre 10.

Les délégués ont adopté un amendement proposant une organisation socialiste et trade-unioniste se bornant aux puissances alliées. Ils ont rejeté par trois voix contre une une motion proposant l'offre immédiate de termes de paix.

CONFERENCES A SAINT-CLET

MM. les professeurs de l'Institut agricole d'Oka nous ont donné cette semaine d'intéressantes conférences sur l'agriculture et l'amélioration des troupeaux.

Les cultivateurs ont paru goûter énormément ces conseils si pratiques, concernant principalement, la préparation du sol, le système de rotation et la culture du blé d'inde. Ce sont des choses qu'on aime quand on aime la culture et qu'on aime à se les entendre répéter. Plusieurs dans l'assistance posèrent des questions auxquelles MM. les conférenciers répondirent à la satisfaction de tous: c'est dire que MM. les professeurs étaient maîtres de leur sujet. Il en résulta certainement de grands avantages pour la paroisse, car plusieurs d'entre eux se proposent de mettre ces conseils en pratique dès cet été.

M. le député Avila Farand, sous les auspices duquel se faisaient ces conférences, regrette beaucoup que, par un malentendu très malheureux, MM. les conférenciers n'aient pu visiter les prairies de son comté. Il se propose de tirer la chose au clair et d'y remédier aussitôt que les circonstances le permettront.

Hier soir nous avions encore le plaisir d'entendre M. Reynaud, de la ferme expérimentale de Berthier, dans une très intéressante conférence sur la culture du pommier: plantation, greffage et accoussage.

Cette conférence, la troisième depuis deux jours, a été suivie par beaucoup de gens et fort goûtée.

MURAD

QUINZE CENTINS

CIGARETTES

Partout-Pourquoi?

Qualité Supérieure

Smaragdes

LE 178IEME NOUS QUITTERA BIENTOT

Les "Purs Canayens" iront continuer leur entraînement à Amherst et s'embarqueront ensuite pour l'Europe comme unité canadienne-française. — D'autres détachements leur seront adjoints. — Sur les traces du 22ième.

Le lieutenant-colonel René de la Bruère Girouard vient de recevoir des autorités militaires communication que le 178ième dont il est le commandant, quittera sous peu notre ville pour aller continuer son entraînement dans un camp de la Nouvelle-Ecosse et s'embarquera ensuite pour l'Europe comme unité canadienne-française. Tous les officiers recruteurs du bataillon avec leurs équipes sont immédiatement rappelés et le comité de Recrutement Canadien-français s'occupe de les remplacer.

La nouvelle de leur prochain départ a été accueillie avec joie par les "Purs Canayens" qui voient ainsi la réalisation d'un rêve longtemps caressé. Tous les autres détachements canadiens-français de Québec et des provinces de l'Ouest leur seront adjoints et c'est ainsi que plus de six cents soldats d'Edmonton seront incorporés dans le 178ième.

L'endroit précis où les "Purs Canayens" seront dirigés en laissant la métropole, n'est pas encore connu définitivement mais il est probable que ce sera Amherst.

On se rappelle la réception enthousiaste que fit cette ville aux hommes du 22ième et de la sympathie arisante dont elle les entoura durant leur séjour dans son sein. Le 178ième, à plus d'un trait de ressemblance avec le 22ième, commandé par un ancien du 22ième, ayant à sa tête des officiers qui pour la plupart se sont signalés avec le 22ième, il est composé de soldats jeunes gens qui entendent marcher sur les traces des héros du 22ième. La population d'Amherst qui a su la valeur des nôtres au front, appréciera d'autant plus la visite de leurs émules.

Les "Purs Canayens" ont tenu à se gagner une belle réputation au milieu de nous. L'initiative de leur commandant et de leurs officiers, la belle tenue des soldats, le dévouement et le patriotisme de tous ont causé la meilleure impression et les citoyens de Montréal ont hâte d'entendre les journaux relater les hauts faits d'armes des vaillants du 178ième sur les champs de bataille de l'Europe.

CONVENTION QUI EUT UN VIF SUCCES

Les producteurs de sucre d'érable sont satisfaits de l'oeuvre accomplie.

Victoriaville, 25. — La convention des producteurs de sucre d'érable s'est terminée, hier après-midi, à Victoriaville, par une des séances les plus brillantes de l'Association. La foule, nombreuse et attentive à écouter avec un intérêt enthousiaste les discours qui ont parvenu de l'industrie de l'érable et de son avenir.

Après quelques brèves conférences données par MM. Auguste Trudel, gérant de la Société Coopérative Agricole des Frangiers, J. H. Lefebvre, secrétaire de l'Association, et M. Barr, représentant du département d'Agriculture fédérale, commença la série des discours. M. Paul Tourigny, ex-député au provincial, fit la louange de l'Association Coopérative des Producteurs de Sucre et de Sirop d'Érable. C'est par cette institution que l'industrie sera régénérée et qu'elle prendra dans notre commerce, la place qui lui est due.

M. J. E. Perrault, député à la législature provinciale pour Arthabaska, fut non moins éloquent. Il est heureux de constater qu'on porte un intérêt sans précédent aux érablières canadiennes, et il espère que le mouvement se continuera.

M. Gustave Boyer, président de l'Association, fit le discours de clôture. Il affirme que jamais convention n'obtint plus de succès, depuis la fondation de la société dont il est le président. Les membres se multiplient et le nombre en sera bientôt doublé. N'est-ce pas là un bienfait inappréciable? L'union, en effet, des producteurs de sucre d'érable contribue grandement à augmenter le rendement de cette industrie. Les coopérateurs adoptent des méthodes communes pour exploiter les érablières et ils arrivent ainsi à des résultats qu'ils ne pourraient produire l'effort individuel.

M. Boyer fut chaleureusement applaudi. Immédiatement après la séance, eut lieu l'enrôlement des membres qui se présentèrent très nombreux.

VICTIME D'APACHES

Un ouvrier est battu et vole d'une forte somme qu'il cachait sur lui.

Un vol des plus audacieux a eu lieu dans l'ouest de la ville, à l'heure où les ouvriers regagnent leur logis. Un étranger, croit-on, a été victime de quelques compatriotes qui le saisi en possession d'une forte somme. Michael Makofsky, domicilié au No 2916 Notre-Dame-Ouest, avait pu amasser, grâce à son travail et à son esprit d'économie le joli montant de \$550. Rendu méfiant par les nombreux vols qui ont le don de mettre la police sur les dents, il n'osait pas laisser son argent à domicile et le portait sur lui, enfermé dans une ceinture qu'il avait fait faire à cette fin.

Hier, Makofsky quittait son travail et était arrivé à quelque distance de son domicile, près de la rue Victor Hugo, quand quatre ou cinq individus, tapés dans l'ombre, dans un terrain vacant du voisinage, s'élançèrent sur lui et le maîtrisèrent en un clin d'oeil. On l'assomma à coups de poing et on le roua de coups.

La victime tomba à demi-évanouie et les bandits lui enlevèrent sa ceinture pour fuir ensuite à toute vitesse. Revenu à lui, Makofsky se traîna avec peine au poste de police No 31, où il raconta sa mésaventure. Le lieutenant John Collins, accompagné de quelques agents, commença la chasse aux voleurs, mais après avoir visité tout le quartier, on ne put trouver la trace des malfaiteurs.

Les agents de la sûreté ont l'air en main.

DERNIERS HOMMAGES A M. J. G. H. BERGERON

Les funérailles de M. J. G. H. Bergeron ont eu lieu hier matin à Notre-Dame en présence d'une imposante assistance.

Hier matin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, ont eu lieu les funérailles de M. J. G. H. Bergeron, directeur des postes de Montréal et ancien député du comté de Beauharnois.

Le convoi funéraire a quitté le St. Lawrence Hall, où le défunt avait son appartement, à 8.45 hrs. pour se rendre à l'église Notre-Dame. Le deuil était conduit par son demi-frère, M. A. Denault; ses beaux-frères, MM. J. A. Rufange, Henri Lefebvre, Harry Wall, Robert Wall, de Washington, E. F. Wall; ses cousins, MM. Gilbert Viard, A. Danis, Charles, Edmond et Ernest Stanton, le sénateur L. O. David, Albert Racicot; ses neveux, MM. Horace et Gerald Lefebvre, Athanasie David, M.P.P., Amédée Rufange et Willie Palmer.

Le ministre des Postes était représenté par M. R. Fowler, sous-ministre adjoint.

On remarquait plusieurs délégations de clubs conservateurs et libéraux de Montréal, de Valleyfield et de Beauharnois.

Le char funéraire était précédé par un cortège contenant de nombreux tributs floraux. Une escouade de 50 postillons en uniforme précédait le chariot.

Dans la nombreuse suite nous avons remarqué le sénateur Beauharnois, les juges Mercier, Monette, Panneton, Lamothe, J. B. Archambault; sir Alex. Lacoste; le commissaire E. W. Villeneuve, représentant la ville de Montréal; le maire Théoret et les échevins Emile Poirier et Urie Laplante, de Beauharnois; J. F. Hackett, représentant le Jeune Service de la Gendarmerie, M. Leslie Boyd, Paul Lacombe, Chas. Edmond, Arthur Surveyl, Eugène Godin, et autres, représentant l'Association Libérale-Conservatrice de Montréal; Eugène Lafontaine, Léon Gauthier, représentants de la Jeunesse conservatrice; Art. Plante, président du club Cartier de Valleyfield; C. A. Wilson, M.P., Henri Chander, surintendant général des Postes de Montréal; G. A. Carpenter, surintendant du département des lettres mortes de Montréal; Arthur Sauvé, M.P.P., A. J. J. Lévesque, ancien associé du bureau légal de M. Bergeron; E. F. Galt, M.P.P., S. A. Brodeur, protonotaire de la ville de Valleyfield; Chas. Doucet, maître de Postes de Valleyfield; le colonel Roy, le colonel Basted, E. Barcelo, assistant maître de poste de Montréal; L. J. Gaudry, surintendant des tramways de Montréal; R. S. White, collecteur des douanes; J. P. Marleau, maître de poste de Beauharnois; le capitaine A. Lefebvre, Achille Bergeron ex-M.P.P., François de Sully Bastien, C.R., J. Alex. Bonin, C.R., le Dr L. P. Desy, Alban Germain, C.R., J. L. Archambault, R. G. Delormier, C.R., Armand Grenier, Dr C. Fafard, A. Archambault, N.P., DeGaspé Beauharnois, J. O. et R. N. Villeneuve, L. Tassé, N.P., de Beauharnois; J. G. Laurendeau, ancien député de Montréal; J. E. Martin C.R., F. G. Leduc, gérant de la banque d'Hotchkiss; J. E. Prieur, C.R., J. E. Rochette, de Nicolet; Papineau Mathieu, G. Morrison, C.R., Denis Poiras, Jos. Gagné, de Saint-Jean; J. A. Prud'homme, G. A. Lafontaine, J. R. Leo Ayotte, Rodolphe Monty, C. R., J. G. Laurendeau, de Valleyfield; R. J. Richardson, H. D. Goyette, J. N. Branchaud, J. E. Desdauviers, Wil-

frid Deniger, L. C. Pelletier, J. A. Trudeau, A. P. Lachapelle, Olivier Faucher, G. A. Marsau, C.R., H. G. Kavanagh, H. Gerin-Lajoie, L. H. Painchaud, J. F. Robitaille, J. E. Desdauviers, secrétaire-trésorier du club Canadien; W. A. O'Brien, L. P. Groulx, C.R., Jos. Dumette, Ths. Rodgers, J. Emile Leonard, L. C. Pelletier, J. O. Larivière, W. A. Huguenin, Nap. Deguise, Alfred Paquet, R. Beauregard, Emile Gaur, Benoit Piché, B. Charbonneau, N. O. Boucher, J. W. Harris, H. A. Cholette, C.R., Z. Fillion, Robert Anderson, F. A. Mathieu, L. E. Bernard, J. N. Branchaud, de Beauharnois; H. J. Stafford, F. Bury, H. T. Wall, Arthur Leduc, A. Archambault, N.P., Philéas Doré, Jos. Laganière, Geo. Hains, Michel Boyer, Henri Lévesque, E. Leprohon, Maxwell Sinn, J. A. Massé, W. Beauchamp, F. X. Lecompte, Narcisse Langevin, de Valleyfield; J. C. Gaudry, R. C. Barre, E. F. Surveyl, J. N. Saint-Jacques, E. H. Godin, Robert Miller, Daniel McIntyre, Tancrède Fortin, de Beauharnois; M. R. Cudihy, J. E. Coutu, R. L. Deschamps, Oscar Depoux, Emile Lévesque, A. S. Daly, J. A. Brégent, O. E. Leduc, E. Laframboise, J. A. Julien, Eug. Godin, R. Boissier, W. Cardinal, J. Valiquette, J. A. Leduc, R. Faubert, Art. Loisel, J. Bertrand, Horre Roch, Henri Labadie, J. Duhamel, L. D. Parizeau, J. M. Deschênes, France Gendron, O. Gervais, Fred. Blais, U. Rochette, L. Primeau, E. A. Durancieux, Alph. Regimbault, C. Hamel, Leo. Trudeau, L. Cloutier, H. Benjamin, W. H. DeBelleville, E. Jones, H. Gendreau, R. Anderson, L. N. Faubert, Mx. Jarry, J. P. Malo, G. Vaude, H. Froehner, J. Brown, A. Piché, Jos. Leduc, B. Fillion et autres.

L'église Notre-Dame avait reçu ses plus belles tentures de deuil et était brillamment illuminée. Des centaines de cierges brûlaient autour du catafalque.

C'est l'abbé Beroulet qui a fait la levée du corps.

La messe a été célébrée par M. le curé René Labadie, assisté des abbés Oscar Rolland, P.S.S., et Médard Lemire, comme diacre et sous-diacre.

Un grand nombre de membres du clergé assistaient au chœur. Nous y avons remarqué Mgr Roy, T. Noyen, curé de Beauharnois; L. Borrell, vicaire de Saint-Esprit-Jesus; P. A. Beaudet, Mgr Julien, vicaire à Ste-Marie de Vaudreuil; A. Thibaudau, Paul Blais, P.S.S.

Le SERVICE FUNÉRAIRE

L'église Notre-Dame avait reçu ses plus belles tentures de deuil et était brillamment illuminée. Des centaines de cierges brûlaient autour du catafalque.

FUMEZ LE HEROS

TABAC A PIPE

PUR CANADIEN

HAVANE ET QUESNEL FERMENTES

La Vérité au Sujet de la Grève qui Existe dans l'Industrie de la Confection à Montréal

Montréal est le plus grand centre du Dominion du Canada pour la fabrication des vêtements. Notre ville possède quelques-unes des fabriques les plus vastes, les plus hygiéniques et les mieux réputées du continent américain. Montréal, disons-le, s'est acquis une réputation enviable pour la qualité et l'art apportés dans l'industrie de la confection.

Les ouvriers en confection de Montréal sont bien payés, ils ont été bien traités en ce qui concerne les heures et les conditions du travail. La majorité d'entre eux choment, cependant, actuellement.

A l'heure où les intérêts de la nation et de l'Empire exigent que chacun mette l'épaulé à la roue, où chacun devrait faire sa part dans le but d'activer davantage notre force matérielle, et de maintenir l'industrie et le commerce britanniques, les ouvriers en confection sont en grève.

La raison de ceci, c'est que des agitateurs professionnels de l'étranger ont habilement organisé les ouvriers canadiens, dans le but d'imposer des conditions tyranniques et ruineuses aux fabricants canadiens, des conditions qui ne laisseraient aux manufacturiers pas même une parcelle d'autorité dans l'organisation interne des entreprises dans lesquelles leurs capitaux sont engagés.

Les Agitateurs Etrangers et leurs Méthodes

Ces agitateurs sont venus ici il y a quelques mois dans le but de lancer leur campagne de propagande. Ils commencèrent leurs opérations en faisant quelques demandes sans importance. Les manufacturiers les leur accordèrent. De nouvelles demandes furent faites et, en retour de certaines concessions, ils revinrent à la charge avec de nouvelles demandes. A plusieurs reprises, les fabricants reçurent, avec un esprit très conciliant, ces demandes. Mais au lieu de satisfaire les agitateurs, cette attitude ne fit que les encourager, jusqu'à ce qu'enfin leurs exigences devinssent intolérables.

Leur ambition était de s'assurer le contrôle absolu de façon à ce qu'aucune machine ne puisse être mise en mouvement sans leur permission.

En effet, leurs demandes voulaient tout simplement dire que la direction de tous les procédés de production des fabriques de confection devait être remise, sans discussion, aux mains des délégués désignés par ces agitateurs étrangers, sans quoi, pas une aune n'aurait le droit de travailler.

La grève des ouvriers en confection à Montréal, aujourd'hui, entraîne une perte de gages de pas moins de \$50,000 par semaine, pour les ouvriers, et des milliers de dollars pour les manufacturiers.

POURQUOI A-T-ON DECLARE CETTE GREVE ?

Non pas à cause des griefs des ouvriers en confection eux-mêmes, qui sont loyaux, qui constituent un groupe de bons travailleurs, jaloux du bon renom des produits canadiens, et parmi lesquels s'en trouvent un bon nombre qui ont été forcés, par l'intimidation, à se joindre à l'union.

Voici quels sont les prétextes immédiats de cette grève :

Un homme de l'Union avait fait sa demande pour un emploi dans une fabrique de confection. On lui donna un emploi, suivant les gages de l'Union. Survint alors un "délégué d'atelier imposé par l'Union", travaillant dans un département tout à fait différent, qui s'enquit "si l'ouvrier en question était porteur d'un billet des officiers de l'Union, lui permettant de travailler dans cette fabrique".

L'on voit d'ici l'insolence d'une telle question.

L'ouvrier répliqua qu'il n'en avait pas, et il lui fut aussitôt répondu par le délégué qu'il lui faudrait obtenir la dite permission immédiatement, sans quoi, on ne lui permettrait pas de travailler dans la fabrique. Le contremaître s'objecta à la chose, mais il ne pouvait intervenir, attendu que le délégué avait usurpé l'autorité, dans l'atelier.

Comme le délégué en question avait déjà causé des ennuis à la manufacture et qu'on l'avait prévenu que ses interventions ne seraient pas tolérées, et comme la discipline se trouvait de ce chef de plus en plus entravée, le propriétaire fit mander le délégué, qui était un employé payé de la compagnie, lui remit, en guise d'avis, une semaine de salaire, et le destitua. Malgré que cet employé devait déjà à la manufacture une somme assez considérable, rien ne lui fut déduit.

Sa réinstallation fut aussitôt demandée par l'Union, en dépit du fait qu'il avait immédiatement obtenu un emploi ailleurs. La compagnie refusa, et la grève fut aussitôt déclarée dans l'établissement.

Les autres fabricants en confection entreprirent d'aider la compagnie à remplir nos commandes du printemps, et le travail fut aussitôt réparti entre les diverses fabriques. C'est ce qui amena la grève générale actuelle.

Voici un autre cas de leurs demandes impérieuses :

Un manufacturier qui exploite à Montréal une vaste fabrique, en exploite également une dans une autre ville de la province. Un jour, deux délégués d'ateliers, employés à la fabrique de Montréal, firent savoir au patron de l'établissement que, dès qu'il lui arriverait, après cette date, d'expédier à sa succursale du matériel quelconque pour être taillé et fabriqué, ce serait le signal de la grève parmi ses employés de la fabrique montréalaise.

Citons encore le cas d'un homme qui travaillait dans une certaine fabrique, satisfait des conditions de travail, et qui donnait en retour satisfaction au patron. L'agitateur ouvrier s'amena un jour chez le patron et déclara qu'il s'objectait à ce que l'homme en question travaillât dans son établissement. Il exigea son renvoi, et comme on hésitait à se rendre à sa demande, il proféra la menace suivante : " Je démolirai votre édifice ". Le patron dut se rendre à sa demande afin d'éviter une grève.

Un autre cas :—

L'on enseignait à un ouvrier une certaine opération, faite sur un vêtement afin de le compléter entièrement, et malgré que l'on y mettait beaucoup de patience, l'ouvrier en question ne voulait pas apprendre, et finalement, il refusa d'essayer davantage. Le propriétaire le prévint qu'il aurait à faire le vêtement de façon indiquée, sans quoi, il serait remercié de ses services. L'ouvrier se contenta de rire et répliqua : " En tout cas, vous ne pouvez pas me destituer, car l'Union ne vous laisserait pas faire ". Afin d'éviter une grève, le propriétaire fut obligé d'avaler la pilule.

CONDITIONS INTOLERABLES IMPOSEES PAR LES AUTOCRATES OUVRIERS DE L'ETRANGER

Ces cas cependant, ne sont que quelques-uns de ceux qui ont amené cette grève. Un patron canadien ne peut employer un ouvrier canadien, même si cet ouvrier est un homme de l'Union, avant que la "permission" n'en ait d'abord été obtenue d'un trust ouvrier irresponsable.

Et malgré que les patrons ne puissent eux-mêmes engager des ouvriers, sans en faire la demande à une organisation, dominée par des agitateurs étrangers, on leur défend, de plus, de congédier tout ouvrier qui est depuis deux semaines à leur emploi. Même si l'ouvrier en question ne fait pas l'affaire, même si l'est incompetent, insolent, fauteur de troubles ou un "lâcheur" continu, pourvu qu'il ait été deux semaines durant, en service, rien de ce qui pourrait même le conduire en cour criminelle, ne peut l'enlever de la liste de paie de l'infortuné patron. Il constitue une charge constante pour la compagnie, durant tout ce temps, et le montant que la compagnie est tenue de lui payer, est fixé par cette Union despotique.

Le manufacturier doit avoir le droit d'employer les ouvriers compétents qu'il lui faut, en augmentant ou en diminuant le nombre, suivant que les besoins de ses affaires l'exigent. Lui enlever ce droit et forcer le manufacturier à employer des gens qui ne font pas son affaire ou dont il n'a plus besoin, serait détruire tout principe de discipline et de compétence, et enlever complètement le contrôle des mains de ceux qui sont responsables du succès des affaires.

Détermination des Patrons

Forcés de se protéger, à la suite de demandes, comme celles que nous venons d'énumérer, les fabricants en confection de cette ville, se sont formés en association et ils sont bien déterminés à résister jusqu'au bout, à ces demandes.

Suit l'extrait d'un article qui a paru dans "Le Monde Ouvrier", l'organe officiel du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, du 13 de ce mois :—

"Nous avons beaucoup de sympathie pour le Recorder Simple, et de plus, nous n'approuvons pas la façon dont les membres de la Garment Workers' Union ont agi dans cette grève. Nous désirons déclarer que les ouvriers en confection n'ont pas suivi le cours habituel, et n'ont pas, tel que le requiert le Conseil des Métiers et du Travail, à qui ils ne se sont pas adressés, épuisé tous les moyens de conciliation, avant de se mettre en grève. Nous sommes les premiers à déplorer les troubles qui se sont produits et à blâmer ceux qui en sont responsables."

Nos fabriques sont cependant ouvertes à ceux de nos ouvriers qui voudront bien y revenir, et nous leur garantissons même des conditions absolument justes et raisonnables.

CLOTHING MANUFACTURERS ASSOCIATION OF MONTREAL

FIT REFORM CLOTHIERS
CHRISTIE CLOTHING CO., LIMITED
B. GARDNER & COMPANY
THE CAMPBELL MFG. CO., LIMITED
KAYLAN SAMUELSON & CO.
SAXE CLOTHING CO.
H. KELLERT & SONS

JOHN W. PECK & CO. LTD.
SEMI-READY LIMITED
FASHION-CRAFT MFRS LIMITED
SAMUEL WEINER & CO., LIMITED
S. LEVINSON SON & CO.
THE FREEDMAN CO.
SAMUEL HART & CO.

C'EST LE DEVOIR DU GOUVERNEMENT BORDEN D'ALLER DEVANT LE PEUPLE

(Suite de la première page)

passer à un autre sujet, que les 23 nationalistes de 1911 n'ont pas compris leur mission et la mémoire leur a manqué lorsqu'ils se sont vus si près de la crèche. Quelques-uns sont restés fidèles à leurs principes, dont Armand Lavergne, mais dans la province de Québec, les doctrines nationalistes sont demeurées, il n'y existe plus de francs-conservateurs.

M. MARCIL fait ensuite l'éloge du cultivateur canadien-français calomnié et vilipendé par la presse jaune de l'Ontario. Il dit comme il a conservé toutes les manières et toute la politesse des anciens jours, vante son hospitalité et déclare qu'il n'y a pas de citoyens plus paisibles.

Il ne lit pas "L'Orange Sentinel" non plus que le "Toronto Telegram" et ne les lira probablement jamais.

Dans un pays libre, tout homme a le droit d'exprimer librement son opinion. Ontario a de quoi apprendre sous ce rapport. Pour donner un exemple de la largeur d'esprit du peuple canadien-français, l'orateur rappelle que l'élément irlandais représenté à la Chambre des Communes l'est grâce à des comités composés presque exclusivement de Canadiens-français. Le candidat libéral de Dorchester est lui-même, d'origine irlandaise.

Québec a fait son devoir, et si on a à se plaindre, qu'on s'en prenne au gouvernement et à ses ministres en qui le peuple n'a plus confiance.

L'honorable M. Marcil aborde ensuite la question du Service National. Il critique la manière dont les cartes ont été rédigées, et déclare que les questions qui y sont posées ne signifient absolument rien, car elles n'aboutissent à rien. Il est difficile d'admettre, dit-il, que les cultivateurs ayant une nombreuse famille abandonneront leurs terres pour aller travailler dans les villes. Est-ce un moyen de faire évacuer les fermes et les fabriques de munitions ou autres par les ouvriers pour qu'ils s'enrôlent ?

Il attaque ensuite la manière déplorable et dépourvue de sens commun dont on a activé le recrutement dans le pays. Il cite l'exemple d'un soldat qui vient d'être tué au front, laissant dans la misère une veuve et dix enfants. Puis, il se demande qui a obligé le premier ministre à fixer un chiffre de 500,000 hommes comme devant être recrutés, alors que Lord Shaftesbury, qui pour le moins doit s'y connaître autant que le premier ministre, déclarait qu'il était impossible de recruter ce nombre dans le Canada. Il rappelle le démembrement des régiments canadiens, et particulièrement celui de M. Oliver Asselin qui au lieu d'être envoyé au front fut dirigé sur les Bermudes où il passa six mois et envoyé ensuite en Angleterre où il n'existe plus. C'est en voyant ces choses, que le peuple de la province de Québec en est venu à la conclusion que toutes les affaires publiques et les affaires de la guerre avaient été mal administrées.

M. Marcil termine en disant que le gouvernement a fait de cette guerre une affaire de parti, non pas une affaire nationale. Il aurait dû avant de se plaindre de la province de Québec, choisir ses agents recruteurs ailleurs que parmi les nationalistes qui ont renié leurs principes de 1911, et employer d'autres méthodes de sollicitation que celles qui ont été employées jusqu'ici.

Le fondateur du troisième parti politique auquel il avait donné le nom prétentieux de parti national, d'heureuse mémoire puisqu'il est mort dans l'œuf.

Le rédacteur et presque indépendant député de South York, Ont., pour le désigner plus clairement, M. William Findlay MacLean, (Billy, pour les amis), propriétaire du "Toronto World", se leva à son tour, à la suite de M. Marcil, pour prier le Premier Ministre de tendre une main amie au chef de l'Opposition et former ainsi un gouvernement de coalition. Il appuya sa demande d'une déclaration, que l'union de tous les partis était nécessaire pour administrer les affaires du pays. Il ajouta que le gouvernement actuel, du il y a cinq ans, ne représentait pas toutes les classes de la population et qu'il serait désirable qu'un gouvernement de coalition soit formé, qui inclurait dans son sein des représentants des fermiers et des industriels de l'Ouest.

L'HONORABLE RODOLPHE LEMIEUX prit ensuite la parole. Le député de Rouville, prit à son tour la défense des Canadiens-français et de la province de Québec, et donna les raisons de l'Opposition que le parti libéral fait au candidat du gouvernement dans le comté de Dorchester.

L'heure avancée nous obligera malheureusement à résumer son intéressant discours. Ce fut la définition de l'attitude de l'Opposition et de la politique qu'elle entend suivre. Notons qu'il s'est franchement prononcé contre toute prolongation du parlement et déclara que le seul moyen de donner justice au peuple canadien était de faire une élection.

Il commença par répondre à M. MacLean, son prédécesseur, qu'il serait difficile de donner suite à sa proposition de former un gouvernement de coalition. Il faudrait presque une révolution pour amener le gouvernement à accéder aux suggestions de M. MacLean. C'est au début de la guerre qu'il aurait fallu faire un mouvement de cette nature pour tenter d'établir un gouvernement national. C'est à cette époque que le Premier Ministre aurait dû ouvrir son cœur au chef de l'Opposition, mais le Premier Ministre a préféré ignorer celui que l'ancien premier Ministre Asquith appela un jour le "Nestor des conférences impériales". Il est bon que le peuple canadien sache ces choses et qu'il apprenne que dès le début, les conservateurs avaient décidé de conduire les affaires de la France et de la Grande-Bretagne réunies par l'Entente Cordiale, on a préféré laisser le chef du parti libéral dans l'ombre.

M. Lemieux prédit que l'administration actuelle ne changerait pas son attitude et qu'elle était en conséquence vouée à une défaite certaine lors de l'élection générale qui aura lieu dans les cours des mois prochains. Et c'est alors que sir Wilfrid Laurier, le chef de l'Opposition actuelle constituera un gouvernement, non pas nationaliste, mais vraiment national.

Il fit en passant allusion au changement qui s'était opéré dans l'attitude du premier ministre, relativement au vote des soldats. Lorsque le bill leur octroyant le droit de vote fut introduit en Chambre, Sir Robert Borden accusa les libéraux de manquer de loyauté parce qu'ils avaient émis l'opinion qu'il serait difficile de faire parvenir les bulletins de votation aux soldats dans les tranchées. Grâce aux critiques du parti libéral, le Premier Ministre réalisa aujourd'hui la faute commise alors.

Le lieutenant de Sir Wilfrid Laurier donna ensuite les raisons qui justifient l'opposition d'avoir critiqué le gouvernement. Malgré cette critique raisonnable, les scandales n'ont pas cessé de foisonner dans l'administration fédérale. Tout de même, nous avons été assez heureux pour faire mettre de côté la carabine Ross, arme dangereuse et mauvaise dont les soldats se servaient encore dans les tranchées si les libéraux n'avaient pas parlé.

Il accusa Sir Thomas White, le ministre des finances de ne pas pratiquer l'économie qu'il ne cesse de prêcher.

L'an dernier il a autorisé une dépense de 6 millions de dol-

lars pour acheter le chemin de fer du Québec-Saguenay, et cela au moment où deux de nos transcontinentaux étaient sur le point de faire banqueroute et qu'une commission spéciale chargée d'enquêter sur la situation de nos chemins de fer en général n'avait pas encore terminé son travail.

L'honorable M. Lemieux fit ensuite le procès de ces faux nationalistes qui en 1911 avaient empoisonné la province de Québec de leur doctrine reniée par la suite pour faire partie du gouvernement conservateur. Il déclare que Sir Wilfrid Laurier avait l'intention de faire l'éducation de l'opinion publique empoisonnée par les trois ministres Patenaude, Blondin et Sévigny. Puis, il définit l'attitude des libéraux sur la guerre, cita des parties de discours de Sir Wilfrid Laurier dans lesquels il faisait appel aux jeunes Canadiens de s'enrôler pour aller combattre aux côtés de l'Angleterre pour la juste cause de la justice et de la civilisation. Ces discours furent un antidote au poison nationaliste et c'est à la suite de ces appels que la province a levé 35,000 hommes, aujourd'hui sur les champs de bataille. L'orateur déclare que la grande majorité de ses compatriotes, n'envisageait actuellement qu'une grande question, celle de gagner la victoire.

Au sujet de l'élection de Dorchester, M. Lemieux cita un article de "L'Orange Sentinel", se disant satisfait de la nomination d'un adversaire de M. Sévigny. S'il est défait, ce serait ouvrir la porte à un nouveau ministre des Postes anglais. Monsieur Lemieux déclare, après d'autres citations, que ces sentiments dénotaient une profonde humiliation de la part du journal protestant, parce que M. Sévigny avait été appelé à faire partie du Cabinet.

LA VERSION OFFICIELLE ALLEMANDE DEMENTIE PAR UN SURVIVANT BOCHE

L'Amirauté allemande ment encore une fois. — Un interné de Hollande rapporte tout autre chose sur le combat naval de la Mer du Nord.

Berlin, 25. — L'Amirauté allemande publie le communiqué suivant sur le combat naval :

"Au cours de l'opération exécutée par nos contre-torpilleurs, un engagement eut lieu de bonne heure dans la matinée du 23 janvier avec des forces navales anglaises. Un contre-torpilleur ennemi a été coulé pendant le combat. Après le combat, nos aéroplanes ont observé un autre contre-torpilleur qui commençait à couler.

"Un de nos bâtiments a subi des avaries et est allé à Ymuiden. Tous les autres navires sont rentrés avec de légères atteintes."

Londres, 25. — Un survivant du contre-torpilleur allemand "V-69", interviewé à Ymuiden par le correspondant de "The Evening News", a raconté que l'action principale avait eu lieu à 30 milles au large de Zeebrugge. Son navire et un autre contre-torpilleur formaient l'arrière-garde d'une flottille de sept bâtiments.

"Tout à coup, la flottille allemande se trouva en présence de deux escadrons anglais composés respectivement de 4 et de 6 gros navires. Le tir des Anglais était juste et le "V-69" fut sérieusement atteint. La bousole et le gouvernail ayant été détruits, les officiers du contre-torpilleur allemand se dirigèrent au moyen des étoiles et employèrent les hélices

pour se diriger vers un port allemand. Le "V-69" fut alors en présence de 4 contre-torpilleurs anglais et se dirigea vers la côte hollandaise.

"Nous ne savons pas ce qu'il est advenu des autres navires, conclut le survivant, mais ils doivent avoir subi des avaries sérieuses."

Les derniers renseignements reçus dans les cercles navals de Londres confirment le communiqué de l'Amirauté britannique.

Il est probable qu'il y aura peu de nouveaux détails car le combat eut lieu dans une nuit noire. Les fonctionnaires de la marine sont surpris qu'un engagement ait pu se produire dans de telles circonstances et font remarquer que, comme les combattants avaient leurs yeux éteints, la précision du tir dut être extrêmement difficile.

La théorie d'après laquelle les navires allemands ont été obligés de sortir de Zeebrugge à cause de la glace, trouve peu de créance auprès des officiers de marine qui déclarent qu'il n'est pas même certain que la flottille allemande soit sortie de ce port belge.

L'avant du contre-torpilleur anglais, perdu dans l'engagement, a été complètement détruit par une torpille et, comme on jugea impossible de le remorquer au port, on le coula, car si on l'avait laissé à flot, il aurait pu gêner considérablement les autres unités de la flottille britannique.

LES SOCIALISTES HOLLANDAIS CONTRE LE PRESIDENT WILSON

Un vif débat a lieu à la Chambre hollandaise sur le discours du président

LE LEADER CALVINISTE EST POUR

La Haye, via Londres, 25. — Dans le cours du débat à la Chambre, aujourd'hui sur le discours du président Wilson, plusieurs socialistes se sont déclarés contre une contrainte de paix. Cependant le vieux chef calviniste Jonkheer Alexander Frederik de Savornin Lohman, a prononcé un éloge enthousiaste du président Wilson. Il dit que ce n'est pas juste de qualifier les buts du président Wilson de chimères et il fait un appel à la Hollande pour appuyer le président de tout son pouvoir.

Répondant à Jonkheer Savornin Lohman, le ministre des Affaires Étrangères, Jonkheer London, tandis qu'il s'abstenait de faire une déclaration directe sur la question, dit que sans vouloir donner une décision, il est d'opinion que ce ne serait pas une sage politique pour les Pays Bas que d'exercer une compulsion économique ou militaire en vue de la contrainte de la paix. En répondant aux autres discours, Jonkheer London dit que le fait de ne pas appuyer le président ne doit pas être considéré comme un acte contre le président Wilson.

ACCUEIL SYMPATHIQUE DE L'AUTRICHE.

Londres, 25. — Le correspondant de l'agence Reuter à Amsterdam envoie une dépêche de Budapest dans laquelle il cite la réponse qu'a faite le comte Stephen Tizza, premier ministre hongrois, à une question d'un membre du parti de l'Opposition concernant le discours du président Wilson :

"Vu notre politique de paix avant la guerre et notre attitude durant la guerre ainsi que notre récente offre

de paix", aurait dit le comte Tizza, "nous ne pouvons qu'accueillir avec sympathie tout effort visant à la restauration de la Pologne. Nous sommes alors enclins à continuer un plus grand échange de vues concernant la paix avec le gouvernement américain. Naturellement cet échange doit avoir l'approbation de nos alliés."

"Étant donné le fait que dans son discours le président Wilson fait certaines distinctions entre notre personne et celle de nos ennemis, je dois déclarer spécialement que la quadruple alliance déclare qu'elle entrerait dans des négociations mais au même moment elle propose des termes qui, dans son opinion, sont très acceptables pour leurs ennemis et qu'ils serviraient de base à une paix durable."

LES TAUX DE CHEMINS DE FER EN FRANCE

UN PROJET DE LOI A CET EFFET SERA BIENTÔT SOUMIS À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Paris, 25. — Les premières mesures vers l'augmentation des taux de chemins de fer de 15 pour cent ont été prises hier, après une consultation entre le comité des compagnies françaises et le ministre Herriot qui a approuvé les mesures proposées. Un projet de loi pour augmenter les taux sera bientôt présenté à la Chambre des députés.

LES AVIATEURS ANGLAIS DETRUISENT CINQ AEROPLANES ALLEMANDS, HIER

Les aviateurs anglais ont été très heureux au cours des combats aériens. — Les troupes de terre font deux raids très effectifs contre les tranchées allemandes.

TROIS RAIDS ENNEMIS SONT REPOUSSES AVEC PERTES

Londres, 25. — Le communiqué suivant a été publié ce soir :

"Nous avons effectué un raid très réussi ce midi dans le voisinage d'Ypres. Bon nombre d'ennemis furent tués dans leurs tranchées et aussi dans un dugout que nous avons détruit. Nous avons capturé des prisonniers et nos pertes furent très légères."

"Deux détachements ennemis furent repoussés la nuit dernière à l'est de Fauquissart. Un troisième réussit à atteindre nos lignes à l'est d'Ypres sous le couvert d'un violent bombardement, mais il fut immédiatement repoussé et nos positions ont été rétablies."

"L'activité de l'artillerie ennemie fut très marquée durant la journée dans le secteur d'Ypres. Notre artillerie y a efficacement répondu. Nous avons aussi entrepris un effectif bombardement contre les tranchées ennemies à l'est de Neuville-St-Vaast."

"Il y a eu une grande activité aérienne des deux côtés aujourd'hui. Une machine ennemie a été abattue par le feu de nos canons anti-aériens. Au cours d'un combat aérien, quatre autres machines allemandes ont été détruites et trois autres dispersées, très endommagées. Trois de nos aéroplanes manquent à l'appel."

LE SENATEUR POPE N'EST PAS DOUX POUR LE PRESIDENT WILSON

Il déclare que la proposition de "paix sans victoire" est absurde. — Le président se croit-il encore enseignant à des étudiants ?

LE TEMPS N'EST PAS ENCORE VENU DE FAIRE LA PAIX

Ottawa, Ont., 25. — Le sénateur Pope a proposé au Sénat aujourd'hui, que "l'opinion du Sénat canadien était que seuls les représentants des puissances qui ont pris part, ou qui ont été engagés dans la présente guerre, devaient participer aux négociations de paix."

Le sénateur Pope dit que la résolution devrait être sérieusement considérée car elle implique une question d'importance grave, et que le Sénat devrait la traiter d'une manière propre à sauvegarder sa dignité.

Faisant l'observation que des représentants de nations qui n'ont pas participé dans la lutte, prenaient la liberté de faire des suggestions quant aux termes du règlement de ce conflit, le sénateur pense qu'il serait juste que le Canada, qui fait sa part dans le conflit, devrait exprimer, par le Sénat, une opinion à l'effet de savoir qui a droit de faire des termes de paix.

Le président des États-Unis vient de déclarer au monde qu'il devrait y avoir une paix sans victoire. Cela semble absurde au sénateur Pope et il semble que le président Wilson croit qu'il enseigne encore à des étudiants au collège, plutôt qu'il parle à des hommes engagés dans une lutte vitale et désespérée. Les Canadiens aiment la paix et ils l'attendent avec anxiété ; ils lisent fiévreusement chaque dépêche qui dit que la paix est possible, mais ils se réservent le droit de regarder à l'autorité de ceux qui ont proposé la paix. C'est ainsi qu'ils ont pesé les propositions du président Wilson.

Si le succès de ses efforts actuels pour approcher la paix n'est pas plus grand que le succès de ses efforts de paix au Mexique, le monde devra chercher un autre homme et d'autres méthodes.

BATOCKI ET LA QUESTION ALIMENTAIRE DE L'ALLEMAGNE

Le dictateur des vivres explique au peuple allemand pourquoi il ne peut le nourrir. — La situation est aggravée par les riches qui enfreignent les règlements.

Berlin, 25. — Le comité consultatif d'alimentation de guerre a terminé aujourd'hui une session de deux jours consacrée à une revue générale de la situation des vivres. Un compte rendu détaillé des conditions existant dans toute l'étendue de l'empire a été fait par von Batocki, président de l'office impérial d'alimentation.

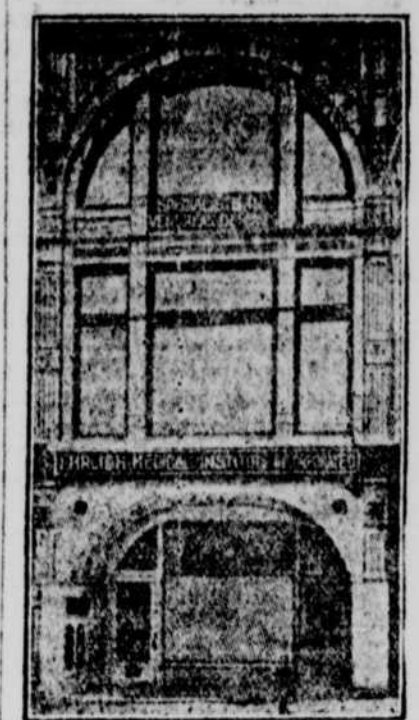
Il dit que la principale difficulté existait dans la diminution de la récolte de pommes de terre, augmentée par la lenteur des moyens de transport. Il annonça que, bien que la récolte de grains eût été meilleure qu'en 1915, la valeur nutritive totale des grains et des pommes de terre réunis était moindre et que des économies sur la nourriture étaient nécessaires pour assurer les besoins de la population. D'après lui, des approvisionnements considérables ont été tirés de la Roumanie, mais les expéditions n'ont pu être faites suivant

les besoins ; c'est pourquoi les approvisionnements actuels sont insuffisants et une organisation très stricte de distribution est nécessaire.

Batocki s'est plaint de ce que la situation était aggravée par les riches qui achètent en sous-main à l'importation le prix qui est le plus bas, contrecarrant ainsi la tâche de l'office des vivres. Il expliqua que la distillation des eaux-de-vie de grains et de pommes de terre avait été prohibée depuis le début de la récolte et que les allocations d'orge aux brasseries étaient à peine suffisantes pour fournir la bière aux armées et aux ouvriers employés aux travaux pénibles.

Il dit au comité que le manque de lait était dû à la nourriture insuffisante du bétail en raison de l'interdiction de lui donner des pommes de terre et des navets, mais qu'il était également à ce que la consommation du lait était plus grande à cause du manque de lait américain. L'office

INSTITUT MEDICAL EHRLICH



Spécialisant dans toutes les MALADIES VENERIENNES

208 Bld S.-Laurent, Montréal

SUCCURSALE :

82 rue Saint-Joseph, Québec.

Ecrivez pour Pamphlet instructif

240-1-M-V-N

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Joliette. COEUR DE CIRCUIT — No 2770. — Maclure & Langley Ltd., demanderesse, vs Dame Adèle Stern, épouse de Max Stern, défenderesse. Le 10 jour de février 1917, à une heure de l'après-midi, au domicile de la dite défenderesse, au No 12 rue Drolet, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant. — J. F. COULTU, H.C.S. Montréal, 25 janvier 1917.

des vivres projeté d'uniformiser les prix du lait mais le rendement peut être difficilement augmenté pendant les mois d'hiver parce qu'il n'y a pas en quantité suffisante le foin et la paille pour les animaux producteurs de lait. Batocki assura au comité que, quoique le système d'économies fut appliqué avec rigueur, l'approvisionnement en grain permettrait certainement d'aller jusqu'à la prochaine récolte. Le ministère de la guerre fait tous ses efforts pour fournir aux fermiers la main-d'œuvre, le matériel et les animaux de trait nécessaires.

LA CONFERENCE DES DOMINIONS

(Suite de la première page)

venir de l'empire ? "Si nous voyons la guerre finie, je le suis certainement", répond le premier ministre. "Vous ne supposez pas que la grande coalition des peuples qui ont fait l'Empire, ait pu demeurer fermement unie avec ses alliés pour désorganiser et surmonter la plus brutale et machine pour la destruction des libertés humaines que le monde ait jamais vue, et qu'elle a maintenant découvert un terrain nouveau pour l'ennemi."

"Nous sommes actuellement sur le point de la plus grande libération que le monde ait vue depuis la révolution française. Vous me demandez si les nations qui sont demeurées ensemble et qui ont littéralement tout risqué pour acquiescer cette libération ne trouveront pas quelque moyen pour perpétuer cette union après la guerre sur une même base ? Je suis certain qu'elles le trouveront. Elles devront faire beaucoup. Les termes de paix ne sont que le commencement. Après qu'ils auront été suffisamment arrangés, nous devrons nous mettre à l'œuvre pour ériger cette liberté et cette fraternité qui sont la seule sécurité pour la paix et le progrès, et que le militarisme a détruite. Et n'est-il pas certain que les nations qui ont supporté la chaleur et le poids du jour, en surmontant ce militarisme, prendront une large part dans l'érection de ce nouveau monde qu'elles auront rendu possible par leurs sacrifices ? Non ! si nous endurens jusqu'à la fin, j'ai de très petites craintes pour l'avenir ; et la moins importante base pour le travail à faire ensemble dans l'avenir, c'est ce conseil de guerre des peuples anglais."

Lisez le "Canada"

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les GRANDS ÉVÉNEMENTS de la vie sociale et politique de cette période. Le journal canadien est LE PREMIER à vous en donner le détail.

FUMEZ LE HEROS TABAC A PIPE PUR CANADIEN HAVANE ET QUESNEL FERMENTES

NOUVEAUX OFFICIERS DU CONSEIL DES METIERS EN CONSTRUCTION

On procède à leur élection au cours de l'assemblée d'hier. — Une communication des plombiers provoque une discussion touchant les cartes du Service National.

Le Conseil des Métiers en Construction a élu hier soir ses nouveaux officiers pour l'année 1917.

Les diverses nominations ont été faites par acclamation et, dans aucun cas, on n'a dû recourir au vote.

Le délégué Bédard a été choisi comme le nouveau président du Conseil en remplacement du délégué Lamothe sortant de charge.

Vice-président, délégué Nelson. Secrétaire, archiviste français, délégué Guérard réçu.

Sec.-arch. anglais, délégué Lynch, réçu.

Sec.-financier, délégué Vachon, réçu.

Trésorier, délégué Roy.

Sergent-Armes, délégué Gariépy.

Syndics, les délégués L'Heureux, Leibovitz et Lamothe.

Statisticien — une fonction qui vient d'être créée au sein du Conseil — le délégué Laflamme.

Les délégués Vachon, Trudeau, Laflamme, Lord et L'Heureux ont été choisis pour former le bureau d'administration.

Au cours de la séance qui a suivi, une courte discussion, s'est élevée relativement à la résolution de censure de l'Union des Plombiers à l'adresse

de l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada touchant la carte du Service National. Les plombiers demandaient au Conseil de la Construction d'appuyer leur attitude ainsi qu'ils ont déjà fait pour le Conseil des Métiers et du Travail qui refusa le sujet à son Comité Exécutif pour plus ample information.

C'est aussi ce qui a été décidé hier soir, mais non sans que de piquantes remarques aient été formulées à l'adresse du Congrès relativement à son attitude contradictoire sur la question et à l'empressement avec lequel il a recommandé à la onzième heure aux ouvriers de signer leurs cartes.

A la suggestion des délégués Laflamme et Guérard on a cependant jugé sage de ne pas censurer trop hâtivement l'Exécutif du Congrès avant d'avoir entendu des explications et s'être complètement rendu compte des motifs qui l'ont fait agir. Il importe surtout, a déclaré le délégué Laflamme, de ne pas accentuer la flamme, Lord et L'Heureux ont été choisis pour former le bureau d'administration.

Au cours de la séance qui a suivi, une courte discussion, s'est élevée relativement à la résolution de censure de l'Union des Plombiers à l'adresse

de l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada touchant la carte du Service National. Les plombiers demandaient au Conseil de la Construction d'appuyer leur attitude ainsi qu'ils ont déjà fait pour le Conseil des Métiers et du Travail qui refusa le sujet à son Comité Exécutif pour plus ample information.

C'est aussi ce qui a été décidé hier soir, mais non sans que de piquantes remarques aient été formulées à l'adresse du Congrès relativement à son attitude contradictoire sur la question et à l'empressement avec lequel il a recommandé à la onzième heure aux ouvriers de signer leurs cartes.

A la suggestion des délégués Laflamme et Guérard on a cependant jugé sage de ne pas censurer trop hâtivement l'Exécutif du Congrès avant d'avoir entendu des explications et s'être complètement rendu compte des motifs qui l'ont fait agir. Il importe surtout, a déclaré le délégué Laflamme, de ne pas accentuer la flamme, Lord et L'Heureux ont été choisis pour former le bureau d'administration.

Au cours de la séance qui a suivi, une courte discussion, s'est élevée relativement à la résolution de censure de l'Union des Plombiers à l'adresse

de l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada touchant la carte du Service National. Les plombiers demandaient au Conseil de la Construction d'appuyer leur attitude ainsi qu'ils ont déjà fait pour le Conseil des Métiers et du Travail qui refusa le sujet à son Comité Exécutif pour plus ample information.

C'est aussi ce qui a été décidé hier soir, mais non sans que de piquantes remarques aient été formulées à l'adresse du Congrès relativement à son attitude contradictoire sur la question et à l'empressement avec lequel il a recommandé à la onzième heure aux ouvriers de signer leurs cartes.

A la suggestion des délégués Laflamme et Guérard on a cependant jugé sage de ne pas censurer trop hâtivement l'Exécutif du Congrès avant d'avoir entendu des explications et s'être complètement rendu compte des motifs qui l'ont fait agir. Il importe surtout, a déclaré le délégué Laflamme, de ne pas accentuer la flamme, Lord et L'Heureux ont été choisis pour former le bureau d'administration.

Au cours de la séance qui a suivi, une courte discussion, s'est élevée relativement à la résolution de censure de l'Union des Plombiers à l'adresse

ASSEMBLEE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS

Elle a eu lieu hier soir. — Le chef Tremblay est élu président.

L'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal a tenu hier soir une assemblée pour procéder à l'élection de son bureau de direction pour l'année 1917.

En l'absence du chef Tremblay, malade, c'est l'inspecteur en chef J. Naud qui a présidé la réunion. Voici le résultat de ces élections :

Président, le chef Tremblay; vice-président, inspecteur Jean Naud; secrétaire, capitaine E. Brossard; trésorier, lieutenant Willie Moore; assistant-trésorier, pompier A. Boudreau.

Auditeurs : Capitaine Robert et pompier J. Couturier.

Les comités suivants ont été nommés :

Comité de cimetières — Lieutenant W. Cox, inspecteur S. Parizeau, pompier S. Roché.

Comité d'investigation — Lieutenant T. Renaud, pompier A. Boudreau.

Le 31 janvier prochain, une assemblée sera tenue, où le bureau donnera connaissance aux membres de l'association de l'état financier de la société.

L'inspecteur J. Naud remercia en quelques mots les membres présents de la confiance qu'ils accordaient de nouveau au bureau de direction et se plaignant de l'absence du chef Tremblay, retenu chez lui par une indisposition, se faisant son interprète auprès de l'assistance.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

UN PROCES A PROPOS D'UNE VENTE DE FOIN

M. le juge Coderre renvoie l'action du demandeur avec frais. — La marchandise n'avait pas la qualité spécifiée.

Henry S. Gilbert, un cultivateur de St-François du Lac, réclame de Joseph Lefebvre la somme de \$643.33 pour du foin expédié et qui fut refusé pour certains motifs exposés dans le plaidoyer de la défense.

Le 10 janvier 1916, le plaignant rencontra le défendeur à Montréal et s'entendit avec ce dernier pour lui vendre 431-3 tonnes de foin à raison de \$16 la tonne. La marchandise vendue était de deuxième qualité.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Henry S. Gilbert, un cultivateur de St-François du Lac, réclame de Joseph Lefebvre la somme de \$643.33 pour du foin expédié et qui fut refusé pour certains motifs exposés dans le plaidoyer de la défense.

Le 10 janvier 1916, le plaignant rencontra le défendeur à Montréal et s'entendit avec ce dernier pour lui vendre 431-3 tonnes de foin à raison de \$16 la tonne. La marchandise vendue était de deuxième qualité.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

Nonobstant ces avis, le demandeur revint et réclama le prix de son foin et l'affaire fut en fin de compte amenée devant les cours de justice.

M. le juge Coderre devant qui s'est instruit le procès a rendu jugement hier. Le plaidoyer de la défense a été maintenu et l'action jugée mal fondée est renvoyée avec frais.

Le 20 janvier, le défendeur reçut du plaignant un avis lui annonçant que deux chars de foin avaient été expé-

diés à son adresse. Cependant, le défendeur fit savoir par lettre au plaignant qu'il lui était impossible d'accepter la marchandise dont il s'agit attendu, entre autres raisons, que la qualité n'était point telle qu'il avait été stipulé lors de l'entente.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

D. O. ROBLIN, 286 rue St-Jacques, Montréal, agent pour le Canada.

La qualité de Convido

a été pour nous difficile à obtenir, mais elle est, pour vous, facile à reconnaître. Depuis 1670, le

de Warre & Co., a subi une amélioration constante pour posséder aujourd'hui cette saveur délicieuse inimitable dans tout autre Porto. Procurez-vous le véritable CONVIDO.

A vendre chez tous les détaillants dans les bons Cafés et Chubs.

LE SALON DE L'AUTOMOBILE A TOUJOURS DE LA VOGUE

Hier soir, les visiteurs de Québec étaient en grand nombre. — A l'étalage de la Trudeau Carriage et de l'International Rubber.

Belle et nombreuse assistance au Salon de l'Auto hier soir. C'était la soirée des visiteurs de Québec, dont un grand nombre parcourait tout joyeux les divers stands de l'exposition.

L'animation était intense et les affaires ont dû se transiger hier soir, dans beaucoup de stands.

Une maison canadienne-française de Montréal, la maison "Trudeau Carriage Limited", offre deux échantillons de carrosseries pour voitures de livraison.

Ces équipements sont très réussis; le fini de la carrosserie ainsi que la forme élégante qu'on a su lui donner promet aux constructeurs un bel avenir.

Ces carrosseries peuvent se commander pour n'importe quel système de chassis. La maison "Studebaker"

comme elle le fait d'ailleurs tous les ans durant le Salon de Montréal, offrait à ses principaux représentants et agents un banquet à l'hôtel Windsor; le représentant de cette firme si connue à Montréal, M. Linteau, était au nombre des convives.

En parcourant les étalages d'accessoires pour automobiles on remarque avec intérêt ce que l'initiative de l'homme peut produire en matière de nombreux étalages d'articles les plus modernes et confiant le nez plus ultra du progrès, on remarque les articles présentés par la "International Rubber". Cette maison traite de pneus de roues pour automobiles et elle y apporte un tel soin dans leur fabrication qu'ils leur résistent à l'usage.

Une maison canadienne-française de Montréal, la maison "Trudeau Carriage Limited", offre deux échantillons de carrosseries pour voitures de livraison.

Ces équipements sont très réussis; le fini de la carrosserie ainsi que la forme élégante qu'on a su lui donner promet aux constructeurs un bel avenir.

Ces carrosseries peuvent se commander pour n'importe quel système de chassis. La maison "Studebaker"

M. J. O. LAMERT PARLE DES COALITIONS POLITIQUES

Tel est le sujet qu'il a commencé à traiter hier soir, devant les membres du club Letellier, et sur lequel il se propose de revenir à la prochaine séance.

Le Club Letellier a tenu, hier soir, sous la présidence de M. Ovide Letellier, une nombreuse et enthousiaste réunion au cours de laquelle M. J. O. Lamert, l'orateur inscrit au programme, a parlé des "gouvernements de coalition".

M. Lamert a traité fort éloquentement son sujet et l'auditoire a manifesté par de fréquentes applaudissements l'intérêt qu'il prenait à l'entendre.

L'orateur s'est contenté, hier soir, de faire des remarques générales sur ce thème suggestif réservant de ce thème à une manière plus élaborée à la prochaine séance qui aura lieu le

deuxième jeudi de février.

Pour rendre justice à une question aussi importante que celle des coalitions politiques, dit l'orateur, il faut certainement plus de temps qu'en n'en donne à un discours d'ouverture de séance; c'est pourquoi il déclare ne vouloir s'en tenir pour l'heure qu'à l'introduction.

Mais cette seule introduction a soulevé, hier soir, parmi les auditeurs un si vif intérêt que tous les membres se sont promis de venir assister en foule à la prochaine réunion. M. Lamert parlera alors des gouvernements de coalition envisagés au point de vue historique, tant en Europe qu'au Canada.

C'EST \$2,500,000 QU'IL FAUT RECUEILLIR A MONTREAL

Les organisateurs de la campagne pour le fonds patriotique et la Croix-Rouge font appel au dévouement des dames. — Une collecte dans nos églises.

Afin d'assurer le succès de la campagne pour le Fonds Patriotique et la Croix-Rouge en février prochain, les organisateurs ont résolu d'avoir recours à l'assistance des dames de la métropole pour aider à prélever sur la générosité des citoyens les \$2,500,000 requis pour le soutien de ces deux œuvres de bienfaisance. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, on a donc demandé à nos dames les plus en vue de prendre cette année une part active à la collecte et de rivaliser ainsi avec les équipes d'hommes dans la sollicitation des fonds destinés à aider les familles de nos soldats, les blessés et les prisonniers de guerre.

Déjà l'on a organisé deux comités, l'un des dames de langue française sous la présidence de madame J. R. Thibodeau, assistée de Mme W. A. Huguenin, secrétaire, et l'autre, sous la présidence de Mme Hurdley Drummond pour les dames anglaises. Chaque comité aura une équipe de

LA MISE EN LUMIERE DES TALENTS DU NOUVEAU MARÉCHAL DE FRANCE

Ce qu'il faudra dire quand on écrira la vie du maréchal Joffre. — Le choix de ses officiers était son grand souci.

Paris, 25 — Quand on écrira plus tard la vie à la Plutarque du général Joffre, il faudra faire une large place à son souci constant de chercher dans les rangs des chefs dignes de commander les plus grandes unités de son époque. C'est ainsi, pour ne citer que les deux plus illustres exemples, qu'il a trouvé colonel au début de la guerre, Pétain, dont le nom restera indissolublement lié à la gloire éternelle de Verdun, et cet autre soudat superbe de Verdun, Nivelle, son successeur au commandement des armées du front occidental.

Le général en chef des armées de la République, grand citoyen autant que grand soldat, a été de fait, pour cette partie de sa tâche, l'héritier direct de Carnot. Ni Hoche, ni Moreau, ni Joubert et Moreau n'auraient émergé des premiers rangs, si l'œil de l'organisateur de la victoire ne les avait découverts parmi la troupe. Napoléon, avec tout son génie, et sans doute à cause de son génie qui pensait suffire à tout, a été un moins grand découvreur d'hommes que Carnot. La bataille fait les généraux; la victoire les proclame. Mais on a vu des victoires crier dans le désert.

Voici élevé au-dessus de ses chefs d'hier et ses maîtres d'avant-hier,

d'un Castelnau, héritier des plus grandes traditions de Mirabel et de Delanne, et d'un Foch, égal aux plus grands éducateurs de la Sorbonne, professeur de la science qu'il renouvelle lui-même sur les champs de bataille, — un homme qui ne commandait pas la Marne qu'un régiment d'artillerie. Qui s'en étonne? ou plutôt, le renouvellement de l'idée par le formidable mouvement de la guerre, qui ne s'étonnerait pas qu'il n'en fût pas ainsi, puisque à chacun des échelons, rapidement gravés pendant l'assaut des sommets de l'histoire selon la splendide image d'Anna de Noailles, Nivelle est apparu comme égal et supérieur à lui-même? Vous avez cru être les témoins de promotions, et c'est une révolution qui s'est accomplie.

Michélet termine son histoire de la Révolution en réconciliant dans une page de piété profonde envers la patrie, tous ses héros et tous ses précurseurs, de Voltaire et de Jean Jacques à Vergniaud et à Danton s'étaient cruellement déchirés. L'histoire de cette guerre sacrée qui continue la Révolution, n'aura pas, lui, à opérer de réconciliation symbolique. Il n'aura, plus heureux, qu'à raconter l'union indissoluble des chefs comme des soldats de l'armée comme de la nation, autour du drapeau.

LES CHATIMENTS CORPORELS DANS L'ARMÉE AUTRICHIENNE

Il faut obéir à la lettre dans l'armée allemande, sinon gare aux coups de bâton et les récalcitrants sont nombreux. — Les soldats sont conduits par des officiers brutaux.

Rome, via Paris, 25 — Non seulement le militaire autrichien n'est pas riche, mais il est fort malheureux. M. Barzini publie dans le "Corriere della Sera" des extraits de lettres qui le prouvent:

"Tout le monde voudrait s'en aller, écrit un soldat. Croates, Italiens, Polonais, Roumains, Hongrois, ils parlent tous avec hostilité des Autrichiens qui les mènent."

"L'organisation de la machine hiérarchique est savante. Les Roumains sont encadrés par des Hongrois, les Polonais par des Allemands. Les désertions sont fréquentes. Un ordre impérial a été trouvé parmi ces lettres. "Profondément attristé, écrit le vieil empereur, j'ordonne que le 28e régiment soit expulsé de mon armée." Mais le 28e régiment, composé de Bohémiens, s'était expulsé lui-même au cri de "Vive l'Italie!" à la nouvelle de la déclaration de guerre italienne.

"Les chatiments corporels sont fréquents. Un soldat hongrois tient un état complet des punitions infligées dans son peloton. "1er octobre, un bonnet, 25 coups de verges; 2 octobre, trois bonnets, 25 coups de ver-

ges. Un bonnet suspendu pour deux heures. Un sergent et un caporal-fourrier bâtonnés à midi en présence des troupes." On bâtonne pendant le combat même.

"Les officiers n'essaient pas de se faire aimer. La bastonnade suffit à tout. Ils mènent une vie brutale et boivent beaucoup. Les soldats, lorsqu'ils écrivent, se plaignent d'être mal nourris. Les officiers ne se plaignent de rien de tel et racontent leurs boueuses: "Nous avons fêté l'anniversaire de Lissa, écrit l'un d'eux; le commandant s'est grisé comme un cochon."

"Les hommes se laissent conduire ainsi; ils fournissent un labeur énorme. L'état-major italien s'est souvent étonné de la rapidité avec laquelle l'infanterie autrichienne creuse des lignes de tranchées. Les soldats expliquent par quels procédés leurs chefs les font travailler. Ils les mènent sur le terrain, leur assignent leur tâche et leur disent qu'ils n'auront pas de repos, qu'ils resteront sous les obus jusqu'à ce qu'ils aient fini. Et les soldats travaillent désespérément."

L'HEURE DU DESTIN

LE PEUPLE ALLEMAND HABITUE À LA VICTOIRE, SE GROUPE AUTOUR DU KAISER.

Londres, 25.—Une dépêche Reuters venant de Berlin par Amsterdam dit que le président de la Chambre Haute prussienne a prononcé à l'ouverture de la session, un discours dans lequel il a exprimé l'espoir que l'année présente "malgré son début décevant", apporterait la paix. Après avoir commenté le rejet des propositions de paix de l'Allemagne par l'Entente, le président dit:

"L'heure qui décidera du sort de l'empire, approche. Pour la seconde fois la guerre nous a été déclarée et, aujourd'hui, nous, qui sommes un peuple devenu plus sérieux, mûri par l'expérience et habitué à la victoire, nous nous groupons derrière l'empereur. Notre volonté de fer accomplira des actes héroïques et le tranchant de notre épée d'acier nous ouvrira la voie vers un avenir plus prospère."

Les présidents des Parlements des puissances centrales ont publié un manifeste déclarant que les nations qu'ils représentent sont résolues à tous les sacrifices nécessaires par la victoire. Le manifeste a été lu avant sa publication par le président du Reichstag, M. Kampf, à une réception officielle donnée aux présidents des Parlements.

La dépêche signale que le manifeste déclare que tous les sacrifices, qui seront demandés dans l'avenir aux alliés allemands, le seront réellement "pour une juste défense contre un ennemi qui a dévié sans cesse ses projets de conquête et de destruction."

Les hommes d'affaires qui font de la publicité dans le "Canada", sont assurés d'atteindre la meilleure clientèle canadienne-française.

TERRAIN QUE

LA COMPAGNIE DEVRA LIVRER

L'HON. JUGE MACLENNAN REND D'ACHAT DE TERRAIN.

L'honorable juge MacleNNan, en Cour supérieure, a rendu jugement dans une cause concernant l'achat d'un terrain vague, et l'acheteur, quoiqu'il n'ait pas effectué ses paiements régulièrement, comme le voulait le contrat, le tribunal a décidé que l'acheteur avait droit au terrain, sur paiement de la balance due, attendu que la compagnie d'immeuble, qui fit la vente, avait à différentes occasions, accepté des paiements en retard.

La cause est celle de Moses Caplan contre la Montreal City and District Realty Company. En 1911, le défendeur promettait de vendre à J. E. Juneau, un lot, première avenue, à la Pointe aux Trembles, au prix de \$350; \$50 comptant, et le reste par versements de \$3, payable le 1er de chaque mois. Juneau, par suite, transféra ses droits au demandeur, et le contrat fut accepté par la compagnie d'immeuble.

Le demandeur devait avoir droit aux titres, après avoir payé 50 pour cent du prix de vente, soit \$175. Quoique le contrat stipulait que les versements devaient se faire tous les mois, le demandeur ne payait pas régulièrement et la compagnie acceptait des paiements tous les deux ou trois mois.

Au mois de juin 1916, le demandeur a voulu faire un paiement de \$18, naturellement il y eut encore dans ce cas-ci un retard. La compagnie refusa d'accepter le paiement. Le demandeur offrit alors de payer comptant la balance due, pour avoir le terrain, mais l'offre fut refusée.

La preuve a démontré que cette balance due était de \$89, plus \$11 d'intérêt.

Le tribunal a jugé que sur le paiement de cette somme de \$100, le demandeur avait droit au terrain.

L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES BLESSÉS

AVANT LA GUERRE. — PENDANT LA GUERRE

XIVe Article.
L'ÉCOLE JOFFRE À LYON.
La première école des blessés en France. (Suite).
L'atelier de papeterie-brochage-reliure. (Suite).

Dès que notre atelier de papeterie put produire industriellement des travaux commérçables, il eut la faveur de la clientèle des grandes administrations de la ville et surtout des grosses industries de guerre. Empressons-nous de dire que la clientèle particulière n'est pas négligeable. Si, au début, nous avons beaucoup compté parmi nos clients des personnes ou des firmes qui nous confiaient des travaux par esprit de sympathie et même de bienfaisance, nous pouvons dire qu'actuellement, tout en conservant les prix de la concurrence, notre clientèle nous est attachée de par la bonne exécution de nos travaux. Nos élèves fabriquent surtout des cahiers d'écolier, des livres de comptabilité, des registres de magasin, d'état civil, des registres des services spéciaux municipaux, des cartons et des boîtes de bureaux, de bibliothèques, des blocs notes, des carnets. Ils font le brochage de livres de société, des livraisons de toutes espèces, la reliure de volumes. Ils confectionnent des cartables en carton, etc.

L'outillage très modeste, mais très suffisant de cet atelier comprend: le traditionnel et indispensable massicot, une couseuse et une perforatrice, toutes machines mues par moteurs électriques, installation simple mais moderne qui supprime arbres de transmission et courroies, causes d'accidents. Cet outillage se complète d'une presse à satiner et d'une cisaille à main.

Les élèves sont initiés successivement et individuellement à la conduite et à l'entretien de ces machines, tout comme ils sont astreints, même manœuvres, à exécuter le maximum des travaux qu'il est indispensable qu'ils sachent faire pour devenir des techniciens accomplis. C'est ce programme qui constitue le cycle des études professionnelles que nous estimons d'une durée d'une année au moins pour de bons sujets ayant l'usage des deux mains et de 18 mois pour les autres.

Dans cette section, nous rencontrons, comme dans toutes les autres d'ailleurs beaucoup de cultivateurs et quelques professionnels d'autres métiers bourgeois incapables de reprendre leur ancienne profession. Nous éduquons là des amputés de jambe, des paralysés partiellement d'un bras ou d'une main, des amputés à la fois d'un bras et d'une main et aussi des manchots amputés au tiers supérieur du bras. Cette dernière catégorie de blessés est particulièrement intéressante et nous devons rendre hommage à leurs efforts d'apprentissage et à leur vif désir de se refaire une situation par le travail. A l'exception de la reliure de volumes, travail qui exige les deux mains, nos manchots parviennent à se servir très bien des machines qui leur ont été adaptées à leur genre d'infirmité. Ils font tous les autres travaux de brochage. Certes, ils y mettent plus de temps que leurs condisciples physiquement plus favorisés, mais nous tenons à ce qu'ils confectionnent afin qu'ils possèdent au moins la technique du métier. Nous ne considérons pas les manchots comme de futurs ouvriers producteurs. Nous estimons qu'après un apprentissage le plus complet que possible chez nous, ils pourront se spécialiser aux machines-outils qu'exige l'industrie de la papeterie, brochage, reliure, ou encore, ils pourront devenir des chefs d'équipes, surveillants de fabrication, contremaîtres, fonctions qui ne demandent pas de travail manuel constant. En effet, ces manchots techniciens seront tout à fait capables de suivre l'exécution d'un travail, d'en trouver les défauts et d'en indiquer les remèdes. D'autres, parmi eux, les plus intelligents, les plus entreprenants pourront s'installer un petit atelier et avec la main-d'œuvre trouvée dans la famille, se tirer parfaitement d'affaires comme petits patrons.

Après 14 mois d'apprentissage, trois élèves de cet atelier ont été placés au salaire de début de 6 frs. 50 par jour. Deux sont amputés de jambe, le troisième est amputé de bras. Ce dernier, comme nous l'avons prévu s'est spécialisé. Il est devenu relieur. Il travaille avec toute la précision et le soin désirables et de l'avis de la maison qui l'emploie, son rendement de travail à l'aide du massicot mû par un moteur électrique, est identique à celui d'un ouvrier valide. Nous étions persuadés d'avance qu'il réussissait, néanmoins, pour mettre à l'aise la maison qui nous demandait un ouvrier de ce genre, nous l'avons engagé huit jours à l'essai, période après laquelle il a été agréé. Ce garçon se distingue aussi par sa ponctualité et sa discrétion. Ce salaire sera sous peu augmenté.

L'un des deux camarades, amputé de jambe, ancien cultivateur, placé depuis juillet, est entré dans une maison qui lui a fait entrevoir qu'après six mois de bon travail on lui fixerait un traitement de 200 frs. par mois. Cette période n'est pas encore expirée et nous venons d'apprendre que très prochainement, il dirigera l'atelier d'une succursale au

traitement annuel de début de 3,000 frs. Celui-là encore a confirmé hautement et l'apprentissage reçu chez nous et la confiance mise en lui par son patron.

Comme nous l'avons dit, et devant, outre leurs aptitudes professionnelles, nos élèves acquièrent des qualités morales et d'ordre par lesquelles ils se rendent sympathiques et se font apprécier à leur juste valeur.

A l'appui de ce que nous disons à ce sujet nous tenons à signaler, tout en leur rendant hommage, la décision que ces jeunes gens ont prise, de commun accord, dès l'ouverture de leur atelier. M. le Maire décida que le produit du travail de l'atelier serait intégralement réparti entre tous les élèves. Ils sont vingt actuellement.

Nous leur avons demandé quel mode de répartition il fallait appliquer: soit le travail à l'heure, aux pièces, ou selon le degré d'aptitudes à déterminer par le professeur. Unaniment, ils ont répondu qu'ils voulaient être traités également, donc tous le même salaire. C'est là un bel exemple de solidarité et d'altruisme qui dénote d'une mentalité reconfortante, si l'on tient compte qu'il y a parmi eux trente pour cent de manchots dont le rendement est moindre et toujours trente pour cent d'apprentis nouveaux.

Nous pouvons donc dire que, si, au cours de la première année, quelques élèves n'ont pas eu la persévérance d'apprendre complètement le métier et si, alléchés par de gros salaires dans des postes subalternes de concierges, gardiens ou surveillants d'usines de guerre, sacrifiant ainsi l'avenir au présent, tous les élèves de cette section resteront désormais dans la profession car en raison des quelques résultats acquis à ce jour ils estiment avoir trouvé leur salut.

BASEQUE AZER,
Directeur de l'Ecole Joffre à Lyon.

PROPOS SCOLAIRES

Cours de pédagogie à l'Université Laval

C'est vendredi soir dernier, le 19 courant, que M. l'abbé Emile Chartier, le secrétaire de l'Université Laval, auteur justement estimé dans le monde des lettres canadiennes et professeur distingué de notre faculté des arts (Laval), a commencé un cours de pédagogie destiné au personnel de notre enseignement primaire à Montréal.

Une assistance très nombreuse

Après quelques paroles de Mgr Roy, président de la commission des Ecoles Catholiques de Montréal, expliquant la raison d'être de ces cours de pédagogie, le savant professeur, sans bien long préambule, aborde aussitôt le sujet qu'il se propose de traiter au cours de l'hiver, savoir: la rédaction à l'école primaire.

Ses études littéraires et sa connaissance de l'art d'écrire le rendent particulièrement apte à nous dire toute l'importance de la rédaction et de la composition littéraire à l'école primaire, comme aussi à nous indiquer la meilleure façon de procéder pour bien enseigner ces choses aux jeunes primaires.

Dans sa première conférence, M. l'abbé Chartier a limité son sujet aux élèves de six à huit ans. Le jeune enfant qui franchit pour la première fois le seuil de l'école primaire d'ordinaire chez nous, un vocabulaire peu considérable, alors qu'il ne manque cependant pas d'idées, sinon des termes pour les exprimer.

Le conférencier conseille donc à l'instituteur d'apprendre à l'enfant, mais de façon intuitive surtout, autant de mots que possible, augmentant ainsi chaque jour le vocabulaire de l'enfant, de rectifier les termes et les expressions impropres dont il use assez habituellement; de faire, enfin, et sans jamais se lasser, la guerre à l'anglicisme, sous quelque forme qu'il se présente, s'aidant même beaucoup en cela, par exemple, des utiles travaux de M. l'abbé E. Blanchard.

Au mot propre, le conférencier veut aussi que l'enfant le mot figure, que l'enfant en commence du moins l'étude.

Tels sont, en somme, les points les plus saillants sur lesquels M. l'abbé Chartier a voulu particulièrement appuyer dans sa première conférence, que tout l'auditoire a suivi, du reste, avec un très vif intérêt.

Qu'il nous soit permis, cependant, de faire observer, pour ce qui est de l'acquisition du vocabulaire en lecture, que toutes les matières du programme d'études, savoir: religion, lecture, écriture, grammaire, arithmétique, histoire, géographie, leçons de choses, etc., doivent y contribuer chacune dans la mesure qui lui est propre. L'enseignement du vocabulaire, idées et mots, pensées et expressions, est donc l'enseignement de tous les instants de la journée scolaire. Au maître, donc, de la donner chaque jour avec mesure et intelligence, selon les meilleures méthodes que la méthodologie nous enseigne et que l'expérience de tous les jours confirme.

Mais, pour réaliser tout ce juste plan qu'on nous propose, plan qui n'a rien de bien nouveau après tout, il importe de ne pas confier cet enseignement, le plus important de tous, qu'à des mains exercées et habiles à art d'enseigner aux tout petits, qu'à des personnes ayant une bonne connaissance de notre langue et prêchant d'exemple; 2e que le nombre d'élèves en 1ère année soit limité à un nombre raisonnable.



WRIGLEY'S

La Gomme Parfaite

C'est une ration que tous les soldats apprécient; c'est un stimulant rafraîchissant parfumé à la menthe.

Il donne de la vigueur car il calme la soif, il active l'appétit et la digestion, donne de la fraîcheur à la bouche.

Envoyez-en à votre soldat, cela vous coûtera peu et lui procurera beaucoup de bien-être.

Ecrivez à Wm. Wrigley Jr. Co. Ltd.,
310 St. Paul St., West, Montreal,
pour qu'ils vous envoient leur
"Spearmen's" petit livre.



EMBALLAGE HERMÉTIQUE



FAITE AU CANADA C-59

N'oubliez pas la
WRIGLEY'S
Après chaque repas

Voilà deux conditions qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut que l'enseignement donné, à nos jeunes débutants de l'école primaire, soit réellement efficace, donne de bons résultats.

Quoi qu'il en soit, suivons bien ces conférences pédagogiques et sachons surtout en tirer profit et pour nous-mêmes et pour nos élèves.

JEAN NICOLE.

UN LIVRE INTERESSANT

"Le Père Lacombe" — Récits émouvants

Quel est le Canadien-français qui n'aurait à lire les récits émouvants des soixante et dix années d'apostolat du bon Père Lacombe?

Dès sa jeunesse, il préférait au collège de l'Assomption et à l'école de Montréal, par le travail et la prière, au grand sacrifice qu'il devait le consacrer à la sublime vocation d'apôtre des tribus sauvages, de pionnier et de colonisateur.

Dans ses rudes et incommensurables pérégrinations, le bon missionnaire n'avait guère de soucis pour la littérature; aussi bien, son livre n'a aucune prétention d'être un chef-d'œuvre. On y lit, avec un intérêt croissant, une suite non interrompue de récits des choses qu'il a vues, qu'il a vécues au milieu des sauvages barbares, les redoutables Peas-a-Rouges qui s'introduisaient à la civilisation. Il fit si bien leur conquête, que les plus féroces d'entre eux, les Pieds-Noirs, devinrent les meilleurs amis des "Blancs".

"Le Père Lacombe" — un autre du Nord-Ouest "Canadien", est un beau volume de 9 x 6 pouces; il contient près de 600 pages, de nombreuses

ses gravures, une carte du Nord-Ouest et une couverture joliment enluminée. Il se vend dans les principales librairies et à la Providence, Maison Mère, No 1271 rue Ste-Catherine-Est, Montréal. Tel: Lsalle 219. Prix: \$1.50 l'exemplaire.

UNE CÉRÉMONIE D'INSTALLATION A L'ARCHEVÊCHE

Hier avant-midi, à 11.30 heures, a eu lieu, à l'archevêché, l'installation de trois chanoines honoraires: M. l'abbé S. P. B. Ménard, curé de Saint-Joseph; M. l'abbé J. A. Papineau, supérieur du collège de Saint-Jean, et M. l'abbé V. Proulx, supérieur du collège de l'Assomption.

En même temps que cette cérémonie, a eu lieu l'installation de trois chapelains de chapitre, récemment nommés par Sa Grandeur Mgr Bruchési. Ces trois chapelains sont: M. l'abbé Adolphe Harbord, recteur du collège; M. l'abbé James McCreary et M. l'abbé J. A. Mousseau.

Mgr Bruchési présidait cette cérémonie.

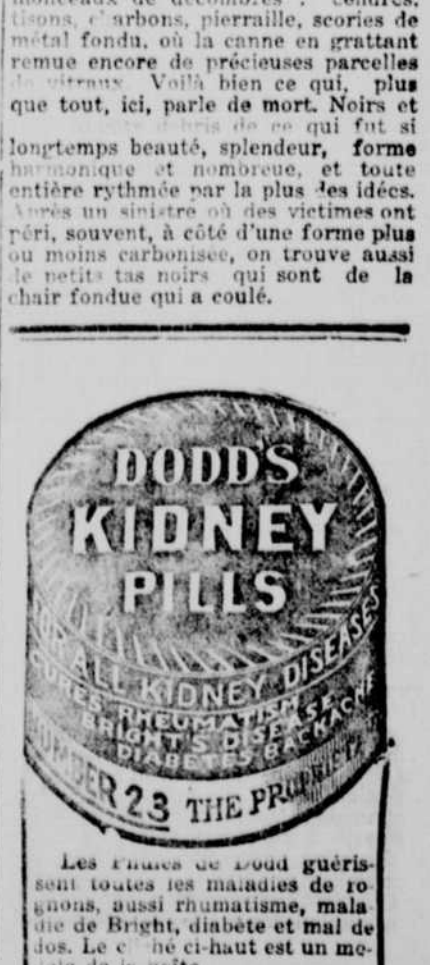
LE 22ème EN CONGE

Québec, 25 — Le lieutenant Ch. Gifford, actuellement en voyage de convalescence à Québec, vient de recevoir une lettre du R. P. Doyon, aumônier du 22ème régiment Canadien-Français L'annoncier - patriote annonce que le glorieux 22ème régiment devait être retiré pour un mois de nos rangs, en raison de la fièvre de feu et il ajoute que les pertes ne sont pas considérables. D'après cette lettre, les officiers et soldats du 22ème régiment sont actuellement en conge pour ensuite retourner avec plus d'ardeur aux ennemis de la civilisation.

Le R. P. Doyon se déclare toujours enchanté de ses "gars" qui sont vaillants et d'une bravoure admirable.

d'un brasier mal éteint, les grands reflets et dessins du prodigieux décor. Par ce mot, il semble que ombre excessive sous ce rouge incertain, des saillies, tout s'exalte et se simplifie; on pense aux violentes cathédrales de Hugo. L'infinité broderie végétale, le détail délicat et charmant ont disparu. Par-dessous le portail, dont les figures sont enfouies sous des sacs de terre, par-dessous les profondes ténébreuses des voussures, aux sommets aigus des trois gables, les trois motifs de la cathédrale s'exaltent et prennent une valeur extraordinaire: le Christ triomphant, le Couronnement de la Vierge, la Crucifixion. — une Crucifixion transfigurée et comme agrandie, presque terrible par cette teinte ardente, le renouvel de la pierre corbeille. Mais au centre, Notre-Dame, dont s'incarne la tête modeste et couronnée, — plus haut, des deux côtés de la rose, les grands saints dressés entre les longues colonnettes ont gardé toute leur douceur bienheureuse. Le ravage est autour d'eux, leurs corps, vis et là, sont fracassés, — mais la paix et la charité de ces immortels visages demeurent, et semblent plus angéliques et souveraines.

Aux pieds de cette gloire et de cette désolation, on se penche sur des monceaux de décombres: condres, lisons, charbons, pierreaille, scories de métal fondu, où la canne en grating remue encore de précieuses parcelles de terre. Voilà bien ce qui, plus que tout, ici, parle de mort. Noirs et longs temps beauté, splendeur, forme harmonique et nombreuse, et toute entière rythmée par la plus des idées. Après un sinistre où des victimes ont péri, souvent, à côté d'une forme plus ou moins carbonisée, on trouve aussi le petit tas noir, qui sont de la chair fondue qui a coulé.



C'EST DEMAIN QUE SE DECIDERA LE SORT DE M. SEVIGNY ET DU GOUVERNEMENT DONT IL EST LA CREATURE

LA FUSION DU BOARD OF TRADE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

CE PROJET LANCE HIER PAR UN JOURNAL DU SOIR N'EST PAS TRES BIEN ACCUEILLI PAR NOS HOMMES D'AFFAIRES CANADIENS-FRANÇAIS. — LA "BONNE ENTENTE" PEUT SE FAIRE SANS FAIRE DISPARAITRE NOTRE GRANDE ORGANISATION COMMERCIALE CANADIENNE-FRANÇAISE

Un journal français du soir a lancé hier à grand renfort de titres le projet de fusionner le Board of Trade et la Chambre de Commerce. Notre confrère accompagnait sa nouvelle des déclarations favorables à ce projet de M. Zéph. Hébert, président du Board of Trade, et de MM. H.-B. Walker et Geo. Benson, anciens présidents. Le motif de cette fusion serait d'assurer une réalisation plus complète de la "Bonne Entente".

Dès l'annonce de ce projet, nous avons voulu connaître l'opinion de plusieurs membres importants et d'anciens présidents de la Chambre de Commerce et l'impression que nous avons rapportée de ces entrevues est que le projet est loin d'être populaire.

Ces messieurs sont autant d'ardents partisans de la "Bonne Entente" que d'autres et ils ne croient pas que le succès complet de ce mouvement comporte la disparition d'une organisation aussi importante que la Chambre de Commerce, fondée et maintenue au prix de tant de sacrifices, et, disons-le, en dépit souvent des autorités du Board of Trade.

La Chambre de Commerce, nous a-t-on dit, compte près de mille membres recrutés parmi les hommes les plus influents de notre race et il n'y a pas de raison qu'elle soit fondue dans une association anglaise.

Il est vrai que les causes de scission, qui ont amené sa fondation par M. J.-X. Perrault, en 1889, sont disparues; seulement, ce n'est pas vouloir le révéler que de prétendre que la Chambre de Commerce doit être conservée.

L'expérience, ajoute-t-on, a démontré que tandis que, dans une association qui est leur, les Canadiens-français arrivent à accomplir des actions d'une grande portée économique, tel ne sera pas le cas le jour où les Canadiens-français feraient partie d'une organisation anglaise, qui ne se débarrassera pas de sa mentalité anglo-saxonne.

Le fait de l'élection de M. Hébert à la présidence du Board of Trade peut être un témoignage de l'estime des Anglais pour notre race; mais il y a loin, dit-on encore, de ce geste à l'abandon par les Canadiens-français des privilèges et des prérogatives dont ils jouissent au sein de leur institution.

Le Board of Commerce, déclare-t-on encore, a assez de bonnes et belles œuvres à son crédit pour qu'on considère qu'elle remplit bien la mission de son fondateur, et qu'elle ne mérite pas qu'après trente années d'existence on la fasse disparaître. Son utilité est encore très grande et si les pouvoirs publics avaient toujours exaucé ses vœux, combien de grandes œuvres on admirerait. Les initiatives de la Chambre de Commerce n'ont peut-être pas toujours trouvé assez d'encouragement de la part du Board of Trade et ceux que nous interrogeons hier se demandaient s'il n'en serait pas encore de même quand la fusion sera accomplie.

M. Ludger Gravel, le président sortant de charge, nous disait hier qu'il n'avait pas encore pris connaissance du projet en question, mais que le jour où il sera soumis à la Chambre de Commerce il recevra toute la considération qu'il mérite.

POUR AVOIR UNE OPINION DEFINITIVE SUR LES TRAVAUX DE L'AQUEDUC

Les commissaires décident de retenir les services de trois ingénieurs absolument indépendants.

La dispute qui s'est élevée entre ingénieurs, au sujet des travaux d'agrandissement de l'aqueduc, recevra sa solution d'un autre groupe d'ingénieurs, et cette fois, enfin, ce sera définitif.

Le Bureau des Commissaires en a ainsi décidé, hier, sur proposition de M. Côté. La ville retiendra les services de trois ingénieurs absolument indépendants et l'opinion qu'ils donneront sera considérée comme définitive.

On connaît les éléments de la dispute. Les ingénieurs de la ville, invoquant l'opinion de MM. Hering et Fuller, les experts de New-York, déclarent que les plans des travaux ne sont nullement défectueux et qu'ils sont les meilleurs qui puissent être suivis en l'occurrence.

D'autre part, un certain nombre d'ingénieurs qui signent "Les ingénieurs-contribuables de Montréal", prétendent que les plans actuels, si on continue à les suivre, entraîneront des dépenses considérables que la ville pourrait éviter.

Qui a raison des deux groupes? C'est afin de le savoir positivement

que le commissaire Côté a soumis à ses collègues, hier, une résolution qui a été adoptée à l'unanimité. Elle se lit comme suit:

"Résolu: — De recommander au Conseil le vote d'un crédit de \$5,000 pour demander à trois ingénieurs indépendants, n'ayant jamais eu rien à faire, ni directement ni indirectement, avec le problème de la construction de l'aqueduc de Montréal, de faire rapport sur le rapport des ingénieurs-contribuables de Montréal et sur la réponse de l'ingénieur en chef de la ville au dit rapport, afin d'avoir une opinion définitive sur ce que la ville doit faire quant à ce qui concerne la question des améliorations à l'aqueduc de Montréal."

On ne sait pas encore quels sont les trois ingénieurs dont la ville retiendra les services. Consulté à ce sujet, le commissaire Côté n'a voulu rien dire.

La lettre de l'entrepreneur O'Sullivan, qui offre d'abandonner son contrat pour la construction du pont Lasalle, sur l'aqueduc, a été référée au département en loi. Les commissaires lui demandent de dire s'il y a moyen de résilier ce contrat.

LE RAPPORT MACLEOD SUR LE SERVICE DES TRAMWAYS

Pas de diminution du service en comparaison des semaines correspondantes de 1916.

L'ingénieur Macleod vient de soumettre aux commissaires un intéressant rapport sur le service des tramways durant les semaines finissant les 6, 13 et 20 janvier.

En comparaison des semaines correspondantes de l'année 1916, dit-il, il n'y a pas eu de diminution du service. On a, cependant, constaté de l'encombrement aux heures de presse.

Les conclusions de M. Macleod sont fondées sur les rapports des divers inspecteurs de tramway. On constate de prime abord que, durant la semaine finissant le 6 janvier, le service au nord de l'avenue du Parc a été diminué de 50 p.c.; mais cette diminution n'en est pas une à vrai dire, car elle était compensée par le nouveau circuit Outremont-Nord.

On a constaté des augmentations ou diminutions de service sur plusieurs circuits, notamment les suivants: Saint-Laurent, à l'avenue des Pins, diminution de 8.1 dans la direction sud; et de 4.6 dans la direction nord; à la rue Saint-Catherine, augmentation de 5.6 dans la direction nord et de 10.4 dans la direction sud; à la rue Ste-Catherine, augmentation de 8.0 dans la direction nord et de 10.6 dans la direction sud; à la rue St-Denis, augmentation de 3.0 dans la direction nord et diminution de

2.2 dans la direction sud; Westmount Boulevard et Saint-Antoine, à l'angle des rues Saint-Antoine et d'Atwater, diminution de 18.0 et de 14.5 dans les directions nord et sud.

CLUB OUVRIER ST-DENIS-NORD

Ce soir au No 745 rue St-Valier, salle du Cour des Bois, le club ouvrier St-Denis-Nord tiendra son assemblée régulière.

Tous les membres sont cordialement invités à assister à cette réunion.

CARNET MONDAIN

On annonce les fiançailles de Mademoiselle Béatrice Moncel, fille de Monsieur G. U. Moncel, avec Monsieur Hector Prud'homme, fils de Monsieur et Madame Alexandre Prud'homme. Le mariage aura lieu le mardi vingt février.

Le succès du candidat libéral ne fait plus de doute et les organisateurs s'en rendent si bien compte qu'ils vont tenter aujourd'hui un suprême effort pour voler l'élection

MAIS L'ELECTORAT EST BIEN SUR SES GARDES ET LES MANOEUVRES DE TOUTES SORTES ENTREPRISES JUSQU'ICI N'ONT EU POUR EFFET QUE DE LE DEGOUTER

Ce que fut le vote en septembre 1911 pour M. Sévigny et ce qu'il fut en mai 1916 pour M. Cannon

(Dépêche au "Canada")

Sainte-Hénédine, 25. — M. Philippe Paradis, organisateur libéral est enchanté des nouvelles qu'il reçoit de toutes les parties du comté. Cette lutte de Dorchester comptera parmi les plus mémorables de l'histoire de notre province et samedi on verra ce qui triomphe des manœuvres corruptrices des ministériels ou des appels à l'esprit de justice et de sain esprit public des libéraux.

La série des assemblées contradictoires s'est terminée aujourd'hui. D'ordinaire, il est assez difficile de juger par ces assemblées de quel côté se porte le sentiment populaire; mais dans cette mémorable campagne il est aisé de voir que le peuple s'approche plutôt du candidat qui a voulu venger l'honneur outragé et la bonne foi outragée. On sent bien que M. Sévigny n'a plus la popularité de 1911 alors qu'on criait: "Pas de marine" et qu'avec l'épouvantail de la mer de Chine il réussit à surprendre la confiance populaire.

Quand on connaît bien le peuple de nos campagnes on arrive assez facilement à deviner sa pensée. Le paysan dans Dorchester comme ailleurs dans notre province est d'ordinaire peu expansif. Il ne fait part de ses sentiments qu'à ses proches ou à ses intimes. Dans cette campagne sous le coup de l'indignation, sans doute, l'électeur de Dorchester dit plus ouvertement sa pensée et il ne faut pas le questionner bien longtemps pour connaître son sentiment.

Les reniements de M. Sévigny, les manœuvres auxquelles on le recourt ses agents, l'impopularité du gouvernement Borden, le mystère qui entoure encore cette carte du Service National, les scandales mis à jour et restés non inexpliqués auront été les causes de la défaite de M. Sévigny. La présence dans le comté de M. Blondin, de M. Rainville, de M. Achim, loin d'aider au candidat ministériel lui a plutôt nuí. On ne prend pas plus au sérieux ceux-ci que celui-là.

Et puis le cas de M. Sévigny a quelque chose d'odieux: le cynisme qu'il met à dénoncer tout ce qu'il disait en 1911; les efforts qu'il fait pour faire croire que les temps sont bien changés et qu'il a changé avec eux, indiquent autant qu'ils amusent les électeurs. Le candidat conservateur, au début de sa campagne, a lancé un mot qui a déçu le premier coup tout son parti: "C'EST PAR AMBITION" qu'il a accepté d'être ministre. Et le peuple qui sait que l'ambition perd son maître" a bien l'intention de ne pas faire mentir le proverbe, samedi.

Et les manœuvres des agents conservateurs ont soulevé l'indignation des électeurs. C'est en vain qu'on a inondé le comté de whiskey et d'argent; qu'on a eu recours à des moyens comme celui d'offrir des emplois rémunérateurs aux jeunes gens: les électeurs vont suivre plutôt le sentiment qui les anime et déposer samedi, leur bulletin qui sera la réprobation de M. Sévigny et de ses maîtres indignes de la confiance populaire.

D'autre part si on considère le geste de M. Lucien Cannon, qui, élu par une grosse majorité en mai dernier a renoncé à son mandat pour contester à M. Sévigny l'honneur de représenter Dorchester au parlement national; si on considère les sacrifices de toutes sortes que M. Cannon a voulu supporter pour faire triompher la cause de la foi jurée, on n'hésite pas à penser que le peuple est avec lui.

M. Cannon s'est révélé un joueur de premier ordre. Il avait déjà eu un peu l'avantage de montrer sa valeur, particulièrement dans l'élection du mois de mai dernier, qui s'est terminée par un si beau triomphe pour lui, mais cette lutte faite contre des créatures d'un gouvernement encore puissant, contre des hommes qui avaient à leur disposition tout ce que la machine électorale peut donner, a été l'occasion pour M. Cannon de révéler toute sa valeur.

Son éloquence, son endurance, sa vigueur intellectuelle et physique, sa riposte à l'attaque, l'ont classé parmi les plus forts débatteurs de notre jeune génération. Pour l'écraser, on a soulevé contre lui les pires préjugés, on a lancé contre lui les calomnies les plus odieuses, au point de le faire passer pour un traître; mais tout cela n'a fait que décupler ses forces en même temps que de contribuer à soulever contre son adversaire et ses sbus la vindicte publique et on va voir samedi si le peuple de Dorchester aime mieux les renégats de l'espèce Sévigny ou les hommes sans peur et sans reproche du genre de M. Cannon.

Quand nous disons ici que M. Sévigny sera battu nous n'exprimons pas seulement le sentiment libéral, mais aussi celui des organisateurs bleus qui sont tombés sur Dorchester comme une nuée de corbeaux. Les agents conservateurs que nous rencontrons ont l'air de se rendre compte que leur candidat est fichu. D'ailleurs, il y a longtemps que les organes ministériels et les intimes de M. Sévigny reconnaissent que sa défaite est certaine. Je vous disais hier que M. Jos. Barnard, qui a été battu le 22 mai par M. Cannon déclarait que c'était M. Sévigny qui avait été battu; de plus la "Patrie" annonçait il y a quelques jours qu'on cherchait déjà un autre comté à M. Sévigny et après elle le "Press-Journal" d'Ottawa, porte-voix de Bob Rogers annonçait à son tour que la défaite de M. Sévigny voudrait dire des élections générales.

Dans un éditorial récent la "Patrie" supputant les chances des deux candidats semblait admettre que la popularité de M. Cannon qui s'est exprimée par une majorité de 516 voix en mai contre celle de M. Sévigny qui ne recueillait qu'une majorité de 342 voix en 1911 pourrait bien lui assurer un nouveau triomphe samedi.

Il ne nous reste plus qu'à attendre avec une grande confiance le scrutin. La journée de demain sera consacrée à préparer la votation qui amènera aux "polls" un grand nombre d'électeurs.

En terminant il n'est pas sans intérêt de rappeler ce que fut le scrutin en 1911 et en 1916 dans le comté de Dorchester: de cette façon vos électeurs pourront mieux se rendre compte du vote qui sera enregistré samedi.

RESULTAT DU SCRUTIN DU 21 SEPTEMBRE 1911.

	Ernest Roy	Albert Sévigny	Inscrits
Sainte-Marguerite	1	50	82
"	2	12	83
"	3	64	102
Sainte-Claire	4	80	143
"	5	29	51
"	6	30	31
Saint-Edouard	7	40	115
"	8	12	68
"	9	44	42
Saint-Odilon	10	67	115
"	11	30	72
Saint-Benjamin	12	147	34
Saint-Prosper	13	95	123
"	14	49	46
Saint-Zacharie	15	63	73
"	16	37	18
Sainte-Aurèle	17	26	41
"	18	78	76
Sainte-Malachie	19	55	33
"	20	29	19
Saint-Nazaire	21	26	57
Saint-Léon	22	76	94
"	23	37	33
Sainte-Germaine	24	179	38
"	25	30	64
Ste-Justine	26	97	144
Sainte-Rose	27	54	105
Saint-Louis	28	22	14
Sainte-Hénédine	29	71	82
"	30	29	35
"	31	82	105
Saint-Anselme	32	52	81
"	33	45	43
Saint-Isidore	34	59	56
"	35	61	68
"	36	35	56
Saint-Bernard	37	58	94
"	38	54	70
Totaux	2,164	2,506	5,514
Majorité pour M. Albert Sévigny:	242		

DERNIER SCRUTIN PROVINCIAL DANS DORCHESTER, 1916.

	J. E. Barnard	Lucien Cannon
Saint-Anselme	87	84
"	61	25
"	46	38
Saint-Isidore	71	69
"	57	79
"	46	46
Saint-Bernard	85	66
"	63	67
Sainte-Claire	87	79
"	49	80
"	45	33
Sainte-Hénédine	105	68
"	28	31
Sainte-Marguerite	74	59
"	57	16
Saint-Edouard de Frampton	21	33
"	122	55
"	65	14
"	31	45
Saint-Odilon de Crambourne	113	58
"	48	43
Saint-Prosper	118	128
"	36	59
Sainte-Rose de Watford	45	75
"	30	45
Sainte-Justine	92	91
"	94	79
Ste-Germaine du Lac Etchemin	19	178
"	67	111
"	4	69
Saint-Léon de Standon	43	127
"	46	115
Saint-Malachie	77	78
"	23	66
"	16	36
Saint-Benjamin	40	136
Saint-Nazaire	56	31
Saint-Louis	8	59
Saint-Maxime de Scott	14	71
"	12	72
Totaux	2,201	2,717
Majorité en faveur de Lucien Cannon:	516	

Voici maintenant les noms des divers représentants du comté de Dorchester depuis la Confédération au parlement fédéral:

	Majorité
Élections générales:	
1867—M. H. Langevin, conservateur	accl.
1872—M. Langevin, conservateur	320
1874—M. F. Rouleau, conservateur	21
1878—M. Rouleau, conservateur	1186
1882—M. C. A. Lesage, conservateur	accl.
1887—M. H. J. J. Duchesneau, libéral	476
1891—M. C. E. Vaillancourt, libéral-indépendant	accl.
1896—M. J. B. Morin, conservateur	359
1900—M. J. B. Morin, conservateur	369
1904—M. J. B. Morin, conservateur	341
1908—M. J. A. E. Roy, libéral	163
1911—M. A. Sévigny, conservateur	342
Élections partielles:	
1875—(14 décembre) M. L. Rouleau, conservateur	466
1888—(7 janvier) M. H. J. Chouinard, lib.-national	accl.

LA VIE EST TROP CHERE POUR ELEVER LES LOYERS

TEL EST LE SENTIMENT UNANIME EXPRIME PAR LES LOCATAIRES ET PAR CERTAINS PROPRIETAIRES. — LES RAISONS CONTRE LA HAUSSE

A la veille du renouvellement des baux, le "Canada" a cru intéressant de connaître du public son opinion sur ce que devront être les loyers à mai et, à cette fin, il a fait une enquête parmi les propriétaires que parmi les locataires, et c'est le résultat de cette enquête qu'il veut communiquer à ses lecteurs.

Comme on le sait, c'est le 31 janvier qu'a lieu le renouvellement des baux expirés; c'est donc mercredi de la semaine prochaine que propriétaires et locataires devront se rencontrer.

Quelle sera alors la décision des uns et des autres? C'est ce que nous voulons faire connaître.

Nous n'apprenons rien de nouveau en disant que les propriétaires devant la hausse des impôts de toutes sortes voudront élever les loyers; seulement, ils rencontreront sûrement une vive opposition chez leurs locataires. Les raisons contre la hausse des loyers sont multiples. La première, celle qu'on met tout de suite en avant, c'est la cherté de la vie. Les locataires sont ceux qui ressentent le plus cette cherté et on comprend bien qu'ils ne veulent pas grever de nouvelles charges leur budget familial déjà insuffisant pour faire face aux exigences nouvelles.

Les propriétaires apportent pour justifier leur intention la grande demande des loyers. Là-dessus, il faut s'entendre. La demande n'est pas aussi considérable que cela et puis les renseignements que nous avons pris nous permettent de dire que cette demande est plutôt pour des loyers à bon marché. C'est une conséquence de la vie chère. Il faut considérer qu'au prix du loyer il faut ajouter le prix du charbon qui cette année a déjà été élevé et qui le sera encore pour l'année prochaine. C'est déjà une hausse sur le loyer.

Les articles de première nécessité sont aussi très chers; pourquoi iraient-ils payer un loyer encore plus cher?

On prétend que les ouvriers font beaucoup d'argent aux munitions; seulement on ne tient pas compte que souvent les ouvriers pour aller travailler à ces usines sont obligés de prendre le tramway et le coût des billets de tramway doit être ajouté au loyer.

Ce qu'on ne considère pas assez, dit-on, c'est que les salariés souffrent encore de la diminution de leur traitement et comme tout le monde ils souffrent eux aussi de la cherté de la vie; pourquoi iraient-ils augmenter leur loyer?

Pour se rendre bien compte de la position financière des locataires, il suffit d'interroger les percepteurs (les collecteurs) et on verra d'ici comme la perception est difficile. Qu'on interroge aussi les épiciers, les bouchers, les laitiers et les boulangers, et bien rares sont ceux qui diront que leurs clients paient avec aise. Partout on constate que les familles diminuent leurs dépenses.

Quelques gros propriétaires que nous avons vus ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention d'augmenter les loyers, considérant qu'ils préfèrent être sûrs de ce qu'ils ont que de courir le risque de laisser leurs loyers inoccupés ou occupés par des indésirables. Car pas plus tard qu'hier, un propriétaire nous racontait la disparition au cours de la nuit, la semaine dernière, d'un de ses locataires.

Telle est en résumé la situation que nous avons constatée. Que feront les propriétaires. On verra la semaine prochaine.

COMMENT FONCTIONNE UNE BANQUE CANADIENNE

M. le professeur Edouard Montpetit a parlé hier soir des dépôts et des compensations.

Les leçons d'économie politique du professeur Edouard Montpetit continuent d'attirer un grand nombre d'auditeurs. Revenant hier son étude sur les banques, il nous a entrepris des dépôts et des compensations.

1. Opérations. — Nous avons expliqué successivement, a-t-il dit, la constitution d'une banque, la mise en souscription et la cession des actions, le rôle des actionnaires, la fonction des directeurs. Il nous reste à étudier les opérations de banque du point de vue légal; car il est bien entendu que, considérée du point de vue comptabilité et pratique des affaires, la seule question des opérations préterait à de longs développements.

Répondant à nos questions sur des institutions de crédit privilégiées qui peuvent recevoir des dépôts, émettre des billets et escompter des effets de commerce, elles sont donc de dépôt, d'émission et d'escompte tout à la fois.

L'article 76 énumère quelques-unes des diverses opérations de banque autorisées par la loi organique: a) ouvrir des succursales; b) faire le commerce des espèces et lingots; c) escompter les effets de commerce ou les accepter à titre de garantie subsidiaire (collatérale); d) faire des avances sur titres (actions obligataires de municipalité ou d'Etat); e) faire toutes autres opérations "qui se rattachent en général au commerce de banque". Les articles 61-75 touchent, ainsi d'ailleurs que plusieurs autres qui sont disséminées dans l'ensemble de la loi, à l'émission des billets. Ce sont les articles 95-97 qui ont trait aux dépôts.

Il y a deux opérations qui sont interdites. C'est un point essentiel. Revenons au paragraphe 2 du même article 76: "Sauf exceptions, les banques ne peuvent pas: a) faire le commerce des marchandises ni engager directement leurs capitaux dans une industrie; b) acheter leurs propres actions, prêter ou faire des avances sur garantie de leurs propres actions, non plus d'ailleurs que sur les actions constituant le capital d'une autre banque; c) prêter, contre garantie hypothécaire (directement), sur des immeubles, des navires ou des denrées et marchandises. Nous disons: sauf exceptions. Nous verrons, en exposant la doctrine sur les prêts et escomptes consentis par les banques, que ces exceptions peuvent exister; mais nous posons un principe général. D'où vient-il? Pourquoi la loi le consacre-t-elle ainsi? Une banque, nous le savons déjà, ne doit être en état de rembourser les dépôts qu'elle a reçus, si on les réclame aux guichets. C'est l'excellent principe de la "liquidité" de l'actif, énoncé naguère par Mollin (article 359) cité de M. André Llesse sur la Banque de France. Revue hebdomadaire, 23 septembre 1916), qui se retrouve dans les chartes de nos premières banques canadiennes de Montréal et de Québec (voyez Howard, Money and Banking, pp. 410 et suiv.), et que les banques allemandes ont négligé volontairement, menaçant ainsi perpétuellement le crédit du pays. (Henri Hauser, les Méthodes allemandes d'expansion économique, p. 61).

Il les dépôts. — Un mot seulement des succursales, avant de toucher à la première opération qui consiste à recevoir des dépôts. Le système d'une banque centrale ayant de multiples succursales nous vient d'Ecosse. D'après le Statesman Yearbook de 1915, on comptait, au 1er janvier 1914, 3,027 succursales, réparties, pour la plupart, en territoire canadien. Quelques succursales ont été établies en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, Terre-Neuve, aux Indes Occidentales, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La Banque Nationale a installé une succursale à Paris, 14 rue Auber; voilà, certes, une heureuse initiative. Ajoutons que nos banques ont partout des représentants, des correspondants, à qui elles confient leurs intérêts. C'est encore une des caractéristiques de notre système bancaire que ces nombreuses succursales qui, dans un pays aussi vaste que le nôtre, servent à drainer les capitaux, facilitent les opérations commerciales et les paiements effectués sur diverses places, et permettent à la banque d'exercer plus sûrement sa fonction économique. Les succursales jouissent d'une véritable indépendance en ce qui concerne les opérations proprement dites, sauf, évidemment, qu'elles doivent suivre la ligne de conduite établie par l'administration, par le "head office" comme disent les Anglais. C'est ce (A suivre à la page 8)

AU CLUB DE REFORME

M. JOHN Z. WHITE, SAMEDI

Au déjeuner de samedi, M. John Z. White, de Chicago, sera l'hôte du Club de Réforme, à 1 heure p.m.

Il traitera de la démocratie dans les États de l'Ouest.

Décès

MONDIN. — A Montréal, Est, le 25 janvier 1917, à l'âge de 26 ans, est décédé Arthur Mondin, employé des Ponts et chaussées de l'Anadole Blondin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant, le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, No 47 Broadway, à 8 h 30 heures, pour se rendre à l'église de la Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liquors et cigares de choix. Repas réguliers à 35c.

187 BOULEVARD ST-LAURENT